

ENTRE QUAT'Z'YEUX

Un courant puissant vers la socialisation... de l'électricité

Le 28 décembre dernier, l'Union catholique des Cultivateurs présentait au gouvernement de la province, son mémoire annuel. J'espère avoir l'occasion, au cours des mois à venir, de présenter aux lecteurs du journal Le Travail une vue d'ensemble des revendications de nos amis, les travailleurs agricoles. Pour aujourd'hui, je me contenterai de souligner l'une des demandes de l'U.C.C.: l'étatisation de toutes les compagnies privées d'électricité dans la province de Québec. Les travailleurs agricoles, dirigés par M. Jean-Baptiste Lemoyne, président général, affirment avec beaucoup d'à-propos que l'énergie électrique constitue un moyen de base de toute planification économique, au double point de vue de l'utilisation maximum des ressources et de l'industrialisation de la province.

Le mémoire de l'U.C.C. demande également au Ministre des Richesses naturelles de prendre les mesures nécessaires pour uniformiser le prix de l'électricité à travers la province. Les travailleurs agricoles se plaignent du fait que l'Hydro-Québec elle-même fait payer deux fois plus cher son courant, dans certaines régions défavorisées.

Nos lecteurs se souviendront qu'il y a peu de temps, le président général de la CSN, Monsieur Jean Marchand, réclamait précisément la socialisation des ressources hydroélectriques dans notre province. Monsieur Marchand déclarait en particulier: "C'est en exploitant rationnellement et économiquement nos pouvoirs hydroélectriques que nous pourrions réaliser une certaine planification économique et exercer une influence sur le développement industriel de notre province." Si on ajoute à cette prise de position le rappel du fait que le président de la FTQ, M. Roger Provost, revendiqua lui aussi la socialisation de l'électricité dans la province, on peut conclure que les organisations les plus représentatives de la population du Québec se sont prononcées d'une façon catégorique. L'on est par ailleurs assuré que l'opinion des organisations populaires est appuyée par au moins l'un des membres du gouvernement actuel, et non le moindre. En effet, l'Honorable René Lévesque déclarait à un représentant d'un quotidien de Montréal au milieu d'octobre dernier: "Un des objectifs qu'il faut viser, c'est d'avoir de l'électricité au plus bas prix possible de revient. Or, il est difficile d'atteindre ce but avec l'entreprise privée dont la principale raison d'existence est de réaliser des bénéfices..."

La population du Québec est maintenant en droit d'exiger que le gouvernement de la province ne tarde pas trop à passer à l'action. De laisser des intérêts privés détenir un levier économique aussi puissant que les ressources hydroélectriques ne convient certes plus à la mentalité de notre époque. Cela nous ramène au temps lointain où des entrepreneurs privés se chargeaient de l'enlèvement de la neige sur les grandes routes et établissaient des "barrières payantes".

Le discours du Trône

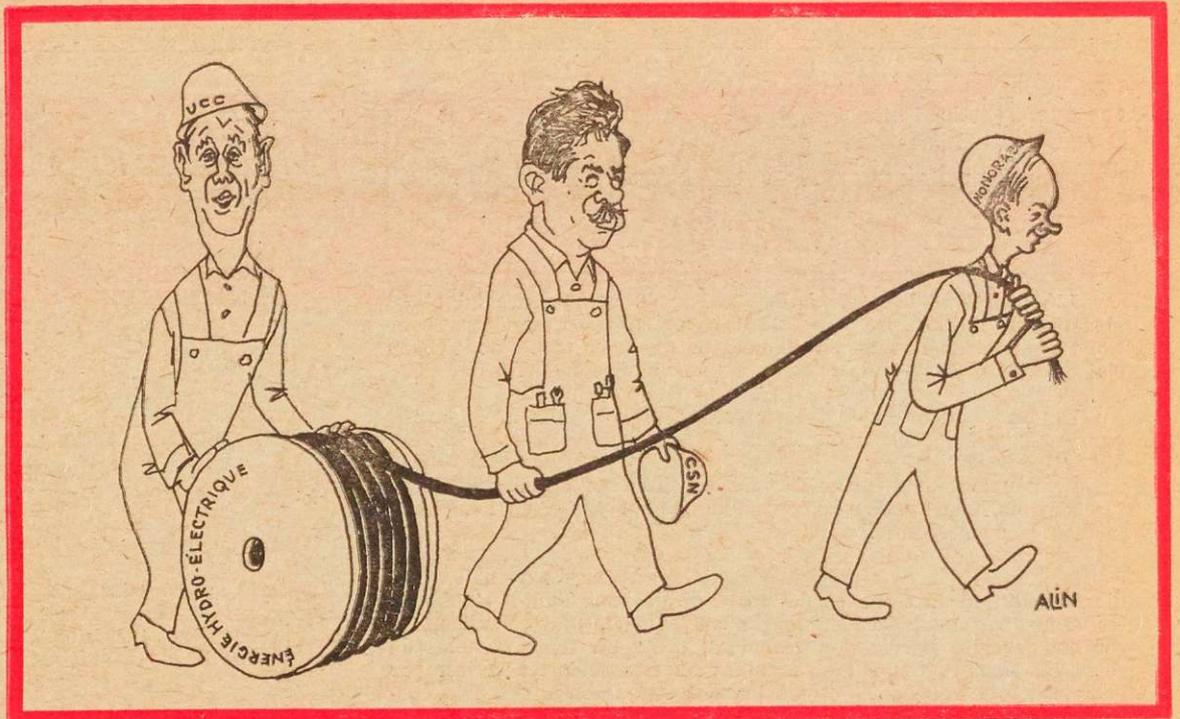
Nos lecteurs auront sans doute remarqué que le discours du trône ne dit pas mot du problème du chômage. C'est une lacune qui nous semble très regrettable. Le gouvernement de la province ne tardera cependant pas à entendre parler de chômage. La CSN doit, en effet, soumettre bientôt au premier ministre et aux membres de son cabinet un important mémoire étudiant les causes profondes du chômage et proposant des remèdes adaptés à la ténacité du mal. D'ailleurs, dès lundi dernier, une imposante délégation, formée de dirigeants de la CSN, de la FTQ, de l'Association professionnelle des industriels, de l'Union catholique des cultivateurs, de la Chambre de commerce de la province et du Conseil de la coopération du Québec, présentait à l'honorable premier ministre une requête réclamant l'institution d'un service de recherches sur les caractéristiques de l'emploi. Nous aurons l'occasion de commenter plus en détails cette démarche historique.

Nos lecteurs seront sans doute heureux d'apprendre également que Le Travail se propose de déléguer un reporter à l'Assemblée législative à l'occasion des principaux débats qui marqueront la session provinciale actuellement en cours.

Jean-Paul LEFEBVRE

Lire en pages 6 et 7 notre reportage sur

La grève de CHAPPAIS



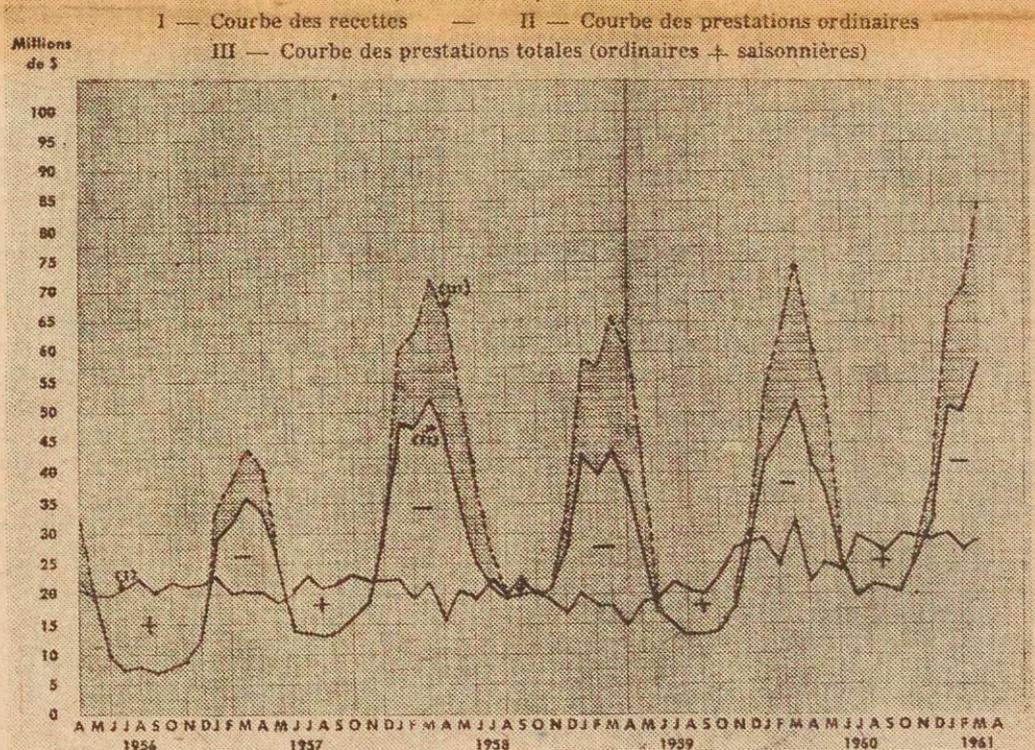
LE TRAVAIL CSN

Vol. XXXVII — No 1

Ottawa, Ont. Janvier 1962

La CSN et l'Assurance-Chômage

Caisse d'Assurance-Chômage: recettes totales et prestations — (ordinaires et totales) (saisonniers, par différence)



Ce graphique, extrait du mémoire de la CSN à la Commission d'Enquêtes sur l'Assurance-Chômage, comprend trois courbes: la courbe I, à peu près horizontale (en terme de tendance) représente les revenus perçus par la Caisse. La courbe II représente le total des prestations ordinaires servies par la Caisse. La Courbe III représente le total général de prestations payées par la Caisse (prestations ordinaires, plus prestations saisonnières). En d'autres termes, les surfaces hachurées du graphique traduisent les accroissements de paiement résultant du versement, par la Caisse, des prestations saisonnières. Supprimons, par la pensée, les prestations saisonnières de notre graphique. Qu'obtiendrons-nous? Mise à part la période qui correspond aux meilleures années de la conjoncture canadienne de l'après-guerre (1956-1957), la courbe représentant les prestations ordinaires (courbe II) excède très largement celle des revenus.

Il suffit, pour s'en convaincre, de soustraire la surface qui se trouve au-dessus de la courbe des revenus (excédents des paiements sur les revenus, comme cela est le cas pour périodes décembre-mai) de la surface qui se trouve au-dessous de la courbe des revenus (excédents des recettes sur les paiements, comme cela est le cas pour les périodes juin-décembre), et la réponse apparaît en clair: depuis quatre ans (récession et suite de la récession) les "surfaces de remplissage" (+) sont bien moins vastes que celles "d'épuisement de la Caisse" (-).

Rappelons-le, notre raisonnement excluait les paiements dits saisonniers; et pourtant, malgré cela, les dépenses l'emportent sur les recettes. D'où la conclusion que nous avons annoncée: avec ou sans paiement des prestations saisonnières, une Caisse fonctionnant selon les critères actuels est condamnée à se vider.

LE MOIS

SUR DEUX COLONNES

L'ONU ferme la porte à Pékin. Par 48 voix contre 36 et 20 abstentions, l'Assemblée générale a repoussé une résolution soviétique demandant l'expulsion immédiate de la "Chine" de Tchang Kaï Shek. Les Etats-Unis ont eu là une victoire facile.

Un projet de code du travail sera bientôt soumis à M. Hamel par le Conseil supérieur du Travail.

Le gouvernement, selon M. Lesage, insérera dorénavant, dans ses contrats, une clause réservant une grande partie de l'emploi à la main-d'oeuvre locale.

M. René Hamel a chargé le Conseil supérieur du Travail d'étudier la question du transfert des fonds de pension. Faut-il transférer les fonds tels quels à l'employeur suivant ou, plutôt, suivant le concept favorisé par le gouvernement, créer un fonds général de retraite? Dans ce cas, à quel montant fixer la somme à retirer par l'employé à sa retraite? Jusqu'à présent tout indique que l'on considère comme normale la moitié du salaire gagné à l'époque de la mise à la retraite.

La Commission Salvias termine ses travaux après l'audition de 354 témoins, la preuve est close. Après une enquête de 8 mois, précédée d'un examen minutieux sur la vente du réseau gazier en 1957, le rapport de la Commission sera remis en mars 1962.

Deux indices importants de la reprise économique: nouveau record des affaires traitées par les banques à charte, et production d'acier accrue dans les derniers mois.

A-t-on le droit, fut-ce par souci de justice, d'accomplir le geste même que l'on juge condamnable? C'est la question qui se pose devant les réactions violentes suscitées par la lecture de la sentence Eichmann.

Tshombé met fin à la sécession du Katanga, sous réserve de ratification de l'accord intervenu entre lui-même et le gouvernement central d'Elisabethville. En voilà un à qui le séparatisme n'a pas réussi!

D'après les informations du Fédéral, il y a cette année 80,000 chômeurs de moins que l'an dernier à pareille époque.

Après le scandale de l'hôpital Jean Talon, le blâme au Dr Hori et au sénateur Courtemanche, une loi et une régie des hôpitaux s'imposent. Le gouvernement y songe sérieusement, semble-t-il.

On parle de créer, dans les écoles de la C.E.C.M., des classes maternelles dès l'année scolaire prochaine. Bravo, mais a-t-on songé à la formation des "jardinières d'enfants", car si les petits sont très maléables, encore convient-il de leur donner des éléments formateurs très sûrs, équilibrés et justement formés à cette tâche délicate entre toutes.

Pendant que ces Messieurs de la traite des blanches s'en tirent généralement avec des peines réduites d'emprisonnement ou un simple cautionnement, un jeune homme a été abattu par un policier montréalais alors qu'il voulait "emprunter" une voiture pour sa promenade. D'où il ressort qu'il vaut mieux pratiquer la vente au détail que le vol à l'étalage!

La Grande-Bretagne négocie ferme avec les partenaires du Marché commun. Le Canada envoie des observateurs pour préserver ses accords préférentiels d'exportation vers la G.-B. Serait-il possible d'étendre ces accords de "préférence" aux "Six" pour certains produits canadiens?

M. Dief remanie son cabinet en faisant les doux yeux aux Québécois: M. Jacques Flynn (Québec-sud) devient ministre des Mines et Relevés techniques; Me Noël Dorion devient président du Conseil privé. Ces "cheurs amés du Québec!"

M. Michael Starr, ministre fédéral du Travail, a souligné la nécessité pour les patrons et les ouvriers, de collaborer pour assurer la prospérité canadienne.

Il serait peut-être bon que chacun médite — en ce début d'année — les paroles que le cardinal Léger adressait récemment aux religieuses de Montréal: "Il y a peut-être des entêtements qui seront jugés par Dieu comme des fautes graves".

Le Pape Jean XXIII vient d'annoncer que le 2e Concile du Vatican aurait lieu en 1962.

A Chapais, ville fermée, une grève de 450 mineurs dure depuis le 20 octobre. Un ennui cependant pour les employeurs paternalistes: il n'y a pas assez de chômeurs dans une ville fermée pour former des équipes de "scabs".

Qu'avez-vous bu au réveillon de l'an? Les prisonniers de Bordeaux ont un peu abusé des goofballs; bilan: \$50,000 de dégâts. "Tout est à refaire", dit M. Lapalme.

GOA — Nehru, dépositaire de la politique de non-violence instaurée par Gandhi, "libère" les Hindous de Goa du joug portugais. Fais ce que je dis, et non ce que je fais...

S. W.

LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL
DE LA
CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS
NATIONAUX

Paraît tous les mois

Directeur
JEAN-PAUL LEFEBVRE

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

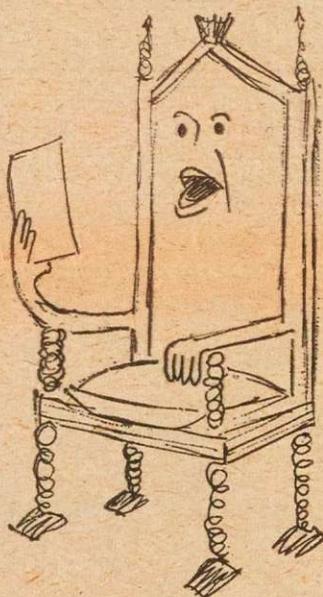
Publié par la Confédération des
Syndicats nationaux (C.S.N.)
et imprimé par "LE DROIT",
375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

30 IMPRIMERIES ET ALIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa

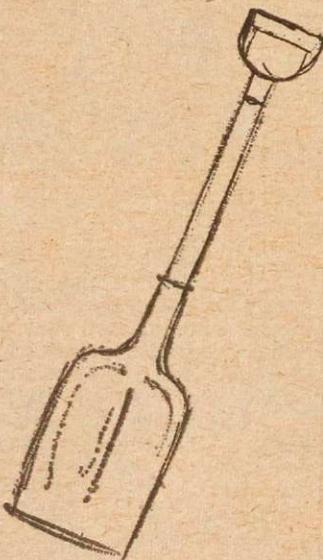
LES VEDETTES DU MOIS

En politique



Le discours du Trône occupe les manchettes ce mois-ci. Malheureusement, il n'y est pas question du chômage.

En culture physique...



Le bel hiver canadien. Houf! Les municipalités ont maintenant des chasse-neige — mais ce n'est guère pratique pour nos perrons!

CONCOURS DU MOIS



CONCOURS NO T-8

1ère gagnante: Alice Laurin, 4459, rue Marquette, Montréal (\$10).

2e gagnante: Mme Eddie Séguin, 5166, 9e Avenue, Rosemont, Montréal.

GRACIEUSEMENT OFFERTS PAR LES EDITIONS DU JOUR:

Les doléances du notaire Poupart (Carl Dubuc)

Es pleine forme (Alphonse Gagnon)

Un monde fou (Caricatures de Berthio)

Psychologie de la vie quotidienne (Théo Chentrier)

Montréal (130 photos de Michel Régner)

3e gagnante: Alice Caron, 631 Christophe Colomb ouest, Québec 8.

GRACIEUSEMENT OFFERTS PAR LES EDITIONS OUVRIERES:

Les Autodidactes (Benigno Casérés)

Je ne suis pas un homme libre.

Concours T 9

N.B. Les 3 prix offerts sont les mêmes que pour le concours T-8.

- 1.—En quelle année chaque ouvrier de l'Alcan recevait-il une part gratuite de l'Aluminum Limited? —9—8—
- 2.—Quelle est l'augmentation hebdomadaire accordée aux employés de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme par le juge T.-A. Fontaine? \$—00—
- 3.—Quel est le salaire de-base actuel de l'Opemiska Copper Mines Quebec Limited? \$—6—
- 4.—De combien d'années date la tradition libérale dont nous sommes héritiers d'après Jean XXIII? —0 ans—
- 5.—Combien de fonctionnaires ont adhéré au Syndicat des fonctionnaires d'après "Le Fonctionnaire Provincial"? —0—0—
- 6.—Quels dividendes recevra un actionnaire de l'Alcan pour avoir acheté une part de \$33.50 en 1953? —9.0—
- 7.—A partir du 1er janvier de quelle année, le fonds de bienfaisance comprend-il 5c de l'heure? —9—3—
- 8.—Quel pourcentage des voteurs se sont-ils prononcés en faveur de la grève à Chapais? —1%—
- 9.—Vers quelle année la compagnie Opemiska Copper Mines de Chapais a-t-elle obtenu le permis d'exploiter la mine? —54—
- 10.—Depuis quelle date dure la grève à cette dernière compagnie? — oct. —
- 11.—Combien de travailleurs sont-ils en grève à cette même compagnie? 4—0—

QUESTION: Ouvrière qui compose à la linotypie?

La planification régionale

Le ministère provincial de l'industrie et du commerce favorise présentement la création de conseils régionaux de planification économique. En principe, c'est là une initiative fort heureuse et il ne fait aucun doute que de tels conseils, à la condition qu'ils soient constitués sur des bases sérieuses, seront de nature à compléter le travail du conseil provincial de planification mis sur pied il y a déjà quelque temps par le gouvernement de la province. C'est là cependant, la source d'une nouvelle responsabilité qui incombe aux militants syndicaux de chacune des régions. En effet, si les organisations populaires: syndicats ouvriers, syndicats agricoles, mouvement coopératif, etc., ne s'assurent pas d'une représentation adéquate sur ces conseils régionaux, on peut craindre qu'en dépit des bonnes intentions des promoteurs, certains de ces organismes dévient de leurs fins pour se consacrer plutôt à défendre des intérêts particuliers et bien établis, dans telle ou telle région. En effet, n'avons-nous pas déjà vu ce paradoxe de comités d'expansion industrielle, établis dans certaines municipalités, et dont le rôle principal a consisté à empêcher l'expansion industrielle. C'est un secret de polichinelle que certains de ces organismes, dominés par les employeurs d'une industrie, aient manoeuvré de façon à empêcher la venue dans leur milieu d'industries plus prospères et en mesure d'accorder à la population ouvrière des salaires supérieurs à ceux qui ont cours présentement.

Noblesse oblige, si nous réclavons au sein de conseils régionaux de planification économique une représentation adéquate du mouvement syndical, il nous faut dès maintenant fournir à quelques-uns de nos meilleurs militants, dans chacune des régions, les moyens de se préparer à remplir efficacement leur rôle au sein de ces organismes, en vue du bien commun de la communauté.

L'OPINION DES JEUNES



Que fais-tu

Je connais de nombreuses jeunes travailleuses qui, le lendemain de la paie n'ont plus un sou en poche. Où va leur argent? On peut se le demander. Un grand nombre dépensent beaucoup pour leurs loisirs, je sais qu'il est nécessaire de se divertir, mais dépenser une dizaine de dollars chaque fin de semaine pour s'amuser, est-ce bien normal?

Plusieurs d'entre elles gaspillent, le mot n'est pas trop fort, en vêtements, d'une façon scandaleuse, jusqu'à acheter à crédit.

Sait-elle calculer la jeune travailleuse qui a un compte de crédit l'année durant dans les magasins?

Savoir placer son argent est bien difficile, différencier l'indispensable du superflu est important. Posséder certaines choses n'est pas toujours urgent et il faut savoir le comprendre et s'habituer à l'idée d'en retarder l'achat. Tout en gagnant un petit salaire est-il possible d'épargner?

Il est logique de poser cette question. Je pense ici au grand nombre de jeunes travailleuses qui sont dans la catégorie des apprenties et gagnent un salaire de \$18 à \$25 par semaine.

ACHAT A CREDIT

Celles qui achètent à crédit nous disent qu'elles ne peuvent faire autrement, sans cette méthode elles n'auraient jamais rien. Je trouve que c'est une piètre excuse et un bien mauvais calcul. Elles auraient avantage à attendre quelque temps en se mettant de l'argent de côté chaque semaine, afin de pouvoir payer l'article au moment de l'achat, elles s'évitent ainsi de payer de l'intérêt, ce qui augmente considérablement le coût. Bien sûr il y en a beaucoup qui gagnent peu et veulent faire la même vie que les autres, la publicité les pousse à agir ainsi et cela fait l'affaire des promoteurs de plans: acheter maintenant, payer plus tard. Les compagnies de finance ne demandent pas mieux non plus. Mais est-ce bien prudent d'agir continuellement de cette façon pour se procurer un vêtement qui peut très bien demeurer au magasin quelques semaines de plus sans inconvénient? Si la jeune travailleuse savait prévoir ce dont elle aura besoin, un mois ou deux à l'avance que de soucis elle s'épargnerait.

BUDGET

Pour apprendre à utiliser son argent le mieux possible, le premier moyen et aussi le meilleur est de faire son budget. La JOCF a déjà publié un budget qui n'est pas dispendieux. De plus il est clair, facile à comprendre, avec les explications fournies au début et il est assez bien adapté aux jeunes travailleuses. On peut se le procurer dans les sections paroissiales ou fédérations diocésaines de la JOCF.

de ton argent?

C'est en faisant ton budget, jeune travailleuse, que tu verras où va ton argent, à quel item tu dépenses trop et qu'est-ce que tu dois surveiller davantage afin d'améliorer ta situation.

Si vraiment tu fais cet effort continu sérieusement, en te faisant aider si possible, alors il y aura du changement. Au début ce sera difficile et ennuyeux parfois de marquer tes dépenses, de faire à l'avance le calcul de tes revenus, mais essaie, en plus de t'éviter des tracas, tu formeras ta volonté à plus de discipline. Plus tard tu seras apte à remplir ton rôle au foyer comme mère et éducatrice. Le plus souvent c'est la femme qui tient le budget du foyer et savoir le faire ne s'improvise pas. Il y a des filles qui gagneraient le double mais qui auraient toujours la bourse aussi vide, parce qu'elles dépensent sans compter et, ce qui est plus grave, pour des choses qui ne sont pas toujours utiles.

L'ÉDUCATION, REMÈDE AU CHÔMAGE?



par Fernand
Jolicoeur

Depuis quelque temps, on se fait dire, et on est porté à le croire, que l'instruction est une garantie contre le chômage. Les statistiques nous démontrent en effet que les gens les moins instruits sont ceux qui ont le plus de difficultés à se trouver du travail ou à conserver leur emploi. Mais voici un sociologue de l'université Laval de Québec, M. Léon Dion, prétend que tout cela est faux. Il le prouve dans un article de Cité Libre (janvier 1962) intitulé: "Education des Adultes: choix des buts".

DES "CHOMEURS EXPERTS"

Selon M. Dion, le principal effet de l'instruction est d'accroître la mobilité du travailleur. Le travailleur spécialisé tend à se diriger vers les régions les plus favorisées, dit-il. A la longue, cela a pour conséquence de vider certaines régions de ses meilleurs éléments et d'encombrer le marché du travail dans d'autres. Il arrive qu'à un certain moment, la valeur de l'instruction décroît rapidement, quand le développement économique ne se fait pas en même temps selon un rythme rationnel. Au lieu d'avoir affaire à des chômeurs peu instruits, on est en face de "chômeurs experts". On ne connaît même pas encore toutes les conséquences qu'aura l'automatisation sur le travail industriel. "Il semble, dit l'auteur, que la plupart des opérations techniques seront effectuées de façon purement mécanique et que la tâche du travailleur se ramènera à une surveillance de routine".

UNE SECRETION DU CAPITALISME

Et voilà comment on était à la veille de nous faire croire que le chômage disparaîtra le jour où tout le monde sera assez instruit. C'est là une façon habile de nous faire oublier que nos difficultés économiques actuelles ont des racines beaucoup plus profondes. M. Dion se demande avec raison si le chômage n'est pas plutôt "une sécrétion normale du système économique nord-américain tel qu'il est présentement conçu et orienté par les détenteurs des positions de puissance et de décisions".

MAIS ALORS, POURQUOI L'ÉDUCATION?

Mais aussi, le mouvement syndical a réclamé une meilleure instruction pour tous. Alors quoi? Dans quel but faut-il favoriser la fréquentation scolaire et la formation technique? "L'éducation, dit Léon Dion, dans le même article, doit tendre non seulement à rendre l'homme satisfait de lui-même et de la place qu'il occupe mais aussi à le rendre apte à comprendre quelque chose de l'univers complexe qui est le sien et à porter un jugement sur lui afin, par l'action concertée, de le transformer." Voilà de quoi nous faire réfléchir, et faire réfléchir ceux qui sont responsables de notre système d'éducation à tous les niveaux.

POUR TRANSFORMER LE MONDE

Si l'on reprend par partie la pensée de l'auteur, l'éducation doit d'abord rendre l'homme satisfait de lui-même et de la place qu'il occupe. Il est bien sûr qu'un travailleur spécialisé est plus satisfait de lui-même qu'un simple manoeuvre, à condition qu'il y ait de l'emploi pour lui. Et la culture générale qu'on acquiert par l'étude est aussi une source d'intérêt dans la vie qui n'est pas à dédaigner, à condition, encore une fois, qu'on puisse gagner sa vie convenablement.

Mais l'éducation doit surtout aider l'homme à comprendre quelque chose au monde de plus en plus complexe dans lequel il vit, aux transformations et bouleversements sociaux et politiques qui se succèdent avec une rapidité incroyable. L'éducation doit surtout aider l'homme, par l'action concertée, à transformer le monde pour que celui-ci ne lui échappe pas et lui permette enfin de vivre heureux et libre dans la communauté des nations.

LE BUT DE L'ACTION SYNDICALE —

Voilà ce que poursuit le mouvement syndical



CE QUE DIT LA LOI

Par Pierre Vadboncoeur

Vols distingués

Les employeurs et toute la belle société qui gravite autour d'eux m'agacent par bien des choses, mais en particulier par leur prétention au civisme et à l'honnêteté. Les procès qui ont eu cours aux Etats-Unis dans quelques cas de fraude syndicale leur ont donné un surcroît de bonne conscience. Bien des gens ont en outre quelque histoire à raconter: leur plombier leur a volé du temps, leur domestique leur a dérobé quelques dollars, ils ont surpris des ouvriers à flâner, telle ouvrière de filature, préoccupée par des difficultés personnelles ou lassée par la monotonie de son travail, a été surprise à prolonger quelque peu ses dix minutes de repos (elle en avait marre, vous ne comprendrez donc jamais?...)

Moi qui trouve toujours les riches déjà ridicules, leur suffisance au chapitre de la vertu a le don de me faire éclater. De même, pour ce qui est du respect des lois: les airs scandalisés qu'ils prennent quand ils voient les ouvriers faire une grève illégale ou lorsque celle-ci donne lieu à un peu de branle-bas, me font pouffer.

C'est comme pour le chômage: ils ne songent pas à énoncer l'effroyable gaspillage que constitue l'inactivité forcée de 800,000 personnes, certains hivers, mais 2,000 ouvriers en grève les plongent dans une méditation horrifiée sur le mal causé à l'économie nationale par les grévistes!

Ils ne manquent pas une occasion de souligner la majesté de la loi, mais à chaque fois que leurs ouvriers s'organisent, ils la violent féroce, sans le moindre scrupule apparent, en congédiant des employés, en intimidant les autres, en espionnant les réunions syndicales, en organisant à la hâte, un syndicat jaune, et quelquefois en faisant se parjurer leurs contremaîtres quand l'affaire arrive devant les Relations ouvrières. Ils se posent en champions de la liberté quand on exige une clause d'atelier syndical, mais ils assassinent la liberté à chaque fois qu'elle menace leurs intérêts.

Un ouvrier leur vole-t-il un outil, ils le répètent dans tous les salons, ce qui a le don de plonger dans l'indignation madame, mademoiselle leur fille, ou le fils à papa qui se prépare à entrer à son tour, à la suite du paternel, dans les affaires et probablement aussi dans la politique (car le fils ira plus loin que son père). Pourtant, les capitalistes n'ont pas à lever le nez sur quiconque, je pense bien, en ce qui touche cette activité fort répandue et affectionnée des habiles que l'on appelle le vol. On vole n'importe quoi et n'importe qui, et l'on vole d'abord les ouvriers par les salaires de famine quand on le peut, c'est-à-dire quand il n'y a pas de syndicat. On vole l'Etat aussi, amplement. On fraude l'impôt, dans la belle société: c'est notoire. On m'a même parlé de certains cas où des directeurs volaient leur propre entreprise à longueur de mois!

La limousine camoufle pas mal de choses, mais il y a parfois des crevaisons, et les drôles sortent alors tête basse de ville rutilant. On croit alors à la nécessité des enquêtes royales sur le comportement de la faune privilégiée.

Je pensais à ces choses, l'autre jour: je venais d'apprendre l'arrestation d'un chômeur qui, moitié révolté, moitié par besoin, venait de dévaliser l'un de ces messieurs.

par son programme d'éducation ouvrière d'abord et son action concertée ensuite auprès de tous les organismes publics régionaux, nationaux et même internationaux. Voilà comment nous croyons, avec Léon Dion, que "L'éducation est la plus grande richesse que l'homme puisse posséder". Pour lui comme pour nous: "Qui s'instruit, s'enrichit", dans ce sens-là seulement. Nous préférons dire que l'éducation est le prix de la liberté. Cela sied mieux à un mouvement syndical qui lutte, non pas pour multiplier le nombre des capitalistes, mais pour libérer tous les hommes de toutes les chaînes, de celles de l'argent comme de celles de l'ignorance, de celles de la haine, comme de celles de la peur.

Fernand JOLICOEUR

LE BÂTIMENT VA BIEN



M. Guy Roberge, président de l'Office National du Film, était récemment confirmé dans ses fonctions pour une autre période de 5 ans.

Pourquoi pas ?

Notre ami, Guy Cormier, critique de télévision au journal La Presse, publiait récemment un commentaire à l'éloge de Monsieur Guy Roberge, commissaire de l'Office national du Film. Monsieur Cormier félicite aussi le gouvernement fédéral d'avoir maintenu en fonction, pour un deuxième mandat de cinq ans, le président de l'Office national, en dépit du fait que Monsieur Roberge ne soit pas un ami politique du parti au pouvoir.

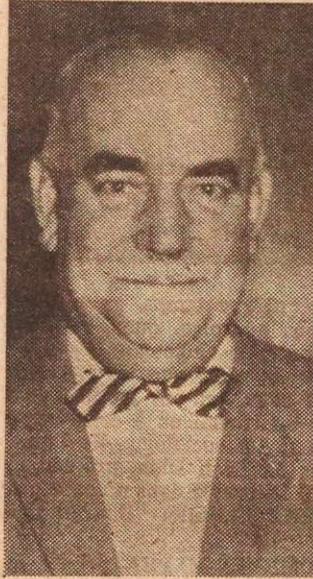
Il nous est agréable d'offrir nos félicitations à Monsieur Roberge pour la confiance qu'on lui a témoignée et au gouvernement du Canada, pour sa largeur de vue en cette circonstance.

On nous permettra, cependant, de relever une remarque incidente contenue dans le paragraphe suivant du rédacteur de la Presse: "A l'intérieur de la boîte, entre les murs de cette usine de Ville St-Laurent, M. Roberge a apporté ce qui a toujours fait défaut à cette maison; une politique des hommes. Dans cette maison où il n'y a pas de syndicalisme, où il ne peut pas y en avoir, où les tensions sont, pour une multitude de raisons, extrêmement fortes, M. Roberge a joué le rôle d'un conseiller de synthèse."

Pourquoi ne peut-il pas y avoir de syndicalisme à l'Office national du Film? Evidemment, nous savons que les employés de l'ONF sont membres du Service civil. En tant que tels, cependant, ils ont le droit de se grouper en syndicat, la meilleure preuve qu'on en puisse fournir, c'est l'existence de plusieurs syndicats au sein du Service civil fédéral. La législation actuelle leur interdit cependant d'utiliser le mécanisme de la négociation collective. Cette coutume n'est cependant pas un dogme et rien ne dit qu'elle ne sera pas bientôt mise de côté. Les indices sont à l'effet contraire puisqu'on a vu encore récemment le gouvernement fédéral apporter quelques modifications dans le statut des relations qui existent entre le gouvernement et

(Suite à la page 10)

selon MM.
HORACE LAVERDURE, secrétaire du Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal



Q.—M. Laverdure, nos lecteurs savent que les travailleurs de la construction ont toujours recherché, comme tous les salariés d'ailleurs, à augmenter le degré de sécurité, tant du côté de leur emploi qu'en ce qui concerne la sécurité de la vieillesse. On se souvient également qu'un arrêt de travail assez spectaculaire dans la région métropolitaine, a permis aux travailleurs de la construction de marquer des points dans ce domaine-là. Que pensez-vous des gains qui ont été faits à cette occasion?

R.— En premier lieu, naturellement, il y a l'augmentation des salaires, de 25c l'heure, qui fera 30c au total, avec le fonds de bienfaisance qui a été obtenu. Dans l'industrie de la construction on n'a jamais pu obtenir rien en fait de bénéfices marginaux. Cette fois-ci, nous avons réussi à obtenir un fonds de bienfaisance. Ce fonds sera de 5c l'heure à partir du 1er janvier 1963 de la part des employeurs et 5c l'heure de la part des employés qui seront versés à une Caisse centrale dont la constitution sera étudiée par un Comité qui comprend 4 représentants des employés et 4 représentants des employeurs, soit deux du Conseil des Syndicats de Métiers de la Construction et deux du Conseil de Construction des Unions Internationales plus quatre employeurs. Ce Comité aura à siéger et devra faire son rapport dans les six mois qu'il commencera à siéger. Après ça, pour soumettre son rapport, il y aura une étude de faite, et devra être acceptée par les parties contractantes.

Q.—Quels sont les principaux bénéfices que vous espérez tirer de ce fonds de bienfaisance? Est-ce qu'il n'y a pas une partie du fonds qui doit être consacrée, par exemple, à un fonds de pension?

R.— Oui. Il est bien entendu qu'il y aura une partie si ce n'est pas la plus grande partie qui ira à un fonds de pension. Est-ce qu'il y aura autre chose attachée à cela? Naturellement, nous pourrions répondre lorsque l'étude aura été faite. Il y a autre chose que nous avons obtenu pour la première fois à Montréal: nous allons avoir une convention particulière en plus du décret qui amène: Comité de Grief, etc., et qui va, je crois, amener beaucoup de choses pour les travailleurs de la construction. Nous avons la préférence syndicale. A ce sujet, nous aurions désiré avoir davantage, mais pour cette fois-ci, nous n'avons réussi qu'à obtenir la préférence syndicale.

Q.—Cela signifie que les entrepreneurs de la région métropolitaine devront donner la préférence à des travailleurs syndiqués, membres de nos syndicats ou membres des unions affiliées au Conseil de construction de Montréal?

R.— Justement. En plus de ça, il y aura un Comité de grief. Il y aura aussi un comité de juridiction professionnelle qui sera composé de deux représentants ouvriers et de deux représentants des employeurs pour discuter des juridictions par rapport aux nouveaux matériaux, pour savoir à quel métier ça appartiendra. Ce sont les améliorations que nous avons réussi à obtenir cette fois-ci. Il reste beaucoup à faire, nous croyons cependant que pour le moment, c'est le plus loin que nous puissions aller.

Petit examen de conscience du lecteur

- Avez-vous déjà participé à notre concours? Pourquoi ne pas tenter votre chance? (Voir en page 2)
- Avez-vous déjà apporté votre journal à l'usine ou au bureau pour causer de son contenu avec les compagnons ou compagnes de travail?
- Avez-vous déjà songé à nous écrire un mot pour nous dire ce qui vous plaît... et ce qui vous déplaît dans la formule actuelle de votre journal?
- A l'assemblée générale de votre syndicat, avez-vous déjà attiré l'attention des copains sur tel ou tel article du Travail qui vous avait particulièrement frappé?

Les lecteurs qui pourront répondre par l'affirmative à trois de ces quatre questions se méritent la mention de lecteurs **MODELES**.
L'équipe du TRAVAIL.

ALDERIC GOSSELIN, secrétaire général de la Fédération des Travailleurs du Bâtiment du Canada.

Q.—M. Gosselin, nous savons évidemment qu'au niveau de la Fédération nationale des travailleurs du bâtiment, vous vous préoccupez depuis longtemps du problème de la sécurité de la vieillesse...

R.— Oui, ça fait déjà plusieurs années. Concernant le plan de pension, il y a déjà deux ou trois ans que le Comité avait été formé pour étudier un plan de pension. Nous avons, au cours de l'été dernier, approuvé un plan de pension qui avait été préparé pour notre Congrès de Victoriaville. A l'occasion de la grève récente dans la Métropole, ces choses-là sont revenues, mais comme sécurité pour le travailleur, nous avions commencé bien longtemps avant ça. Toutefois, le règlement de la grève de Montréal a favorisé l'introduction de notre plan de pension dans le plan de bienfaisance.

Q.—Je sais que vous devez prochainement soumettre un mémoire au gouvernement provincial à cet effet-là. Pouvez-vous nous indiquer quelles seront les principales recommandations de la Fédération? Par exemple, M. Laverdure nous a dit que dans le cas du fonds de bienfaisance pour les travailleurs de la construction de Montréal, la contribution était de 5c l'heure de la part de l'employé et de 5c l'heure de la part de l'employeur. Est-ce que c'est le mécanisme que recommande la Fédération?

R.— La Fédération va recommander aux autorités provinciales un plan où la contribution employeur-employé sera de 50-50. Il ne sera pas question de tant de l'heure. Pour nous, il s'agit d'un pourcentage du salaire gagné. Nous ne savons pas au juste s'il s'agira de 2 ou 3 ou 4%. Le comité qui siégera à ce sujet prévoira la détermination du pourcentage. Si la situation économique change, nous voulons évaluer en même temps que cette situation économique pour atteindre notre but.

Q.—Qui se chargerait de la perception des contributions au plan de pension pour les travailleurs du bâtiment et qui administrerait le fonds?

R.— Nous avons l'intention de demander aux autorités provinciales de faire faire les prélèvements par les Comités conjoints et le Comité conjoint pourrait remettre à une Caisse centrale, les argent qui proviendrait de ce prélèvement-là parce que nous avons l'intention que ce plan ne soit pas seulement pour Montréal mais qu'il puisse se généraliser à travers la province et à ce moment-là les différents comités conjoints ayant une loi à leur disposition et l'autorité pour faire les prélèvements, tous les argent pourront parvenir à une Caisse centrale et l'application de ce plan de pension restera sous l'administration des gens désignés pour ce faire.

Q.—M. Gosselin, si un fonds de pension était institué sur le plan provincial tel que vous le recommandez, cela pourrait constituer évidemment une caisse considérable. Selon votre Fédération, qui devrait être chargé de l'administration de cette caisse?

R.— Evidemment ce n'est pas possible de préciser encore, toutefois ce comité d'administration serait composé d'employés et d'employeurs et de représentants du gouvernement. Ce plan de pension est préparé non seulement pour Montréal car il est évident qu'il va se généraliser.

Q.—M. Laverdure nous parlait à l'instant du fait qu'à Montréal, on a réussi, contrairement à la tradition, à faire consacrer le principe d'une convention particulière, au-delà du décret. Est-ce que vous croyez que la Fédération ait des chances de faire généraliser ce précédent?

R.— Elle a certainement des chances car c'est déjà commencé. Nous avons présenté des amendements pour le renouvellement de la convention du Comité de Terrebonne et j'ai introduit là une convention particulière de travail demandée par les ouvriers de la localité. Les informations reçues sont à l'effet que plusieurs employeurs sont favorables à ce projet. La Fédération va travailler dans ce sens-là afin que dans tous les districts qui sont couverts par nos Syndicats et le Conseil de la Construction, on se familiarise avec la convention particulière.

UN MOUVEMENT en marche

Chômage et sécurité sociale

Nous annonçons, le mois dernier, la nomination de M. Louis-Philippe Boily comme coordonnateur des activités de la CSN et de ses corps affiliés, en matière de chômage et de sécurité sociale. Les activités ne manquent pas dans son secteur: les conseils centraux affiliés à la CSN ont déjà reçu un questionnaire visant à faire une évaluation plus détaillée des problèmes et des besoins à l'échelle de chacune des régions. M. Boily a son bureau au siège social de la Confédération, à 155 est boulevard Charest, Québec.

Négociations dans 11 hôpitaux de Montréal

Ça bouge aussi dans les hôpitaux! En effet, des négociations ont débuté, il y a quelques semaines, dans 11 hôpitaux de Montréal dont les employés sont représentés par des syndicats affiliés à la CSN tandis qu'un tribunal d'arbitrage, présidé par le juge T.A. Fontaine, vient de rendre une sentence qui vaut, en autres avantages, des augmentations de salaire hebdomadaires moyenne de \$9.00 et d'une indemnité de compensation de \$5.00 par semaine aux employés de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme. La sentence est rétroactive au 15 juillet 1960. Le Syndicat des employés d'hôpitaux (CSN, section de St-Jérôme) était représenté par M. Jean-Paul Geoffroy.

Important contrat à l'Hydro-Québec



Le Syndicat national de la construction et la CSN ont tout lieu de se réjouir de la magnifique victoire remportée tout récemment par les travailleurs à l'emploi de l'Hydro-Québec dans la région de Manicouagan. Il s'agit, en effet, du premier contrat signé jusqu'à date au bénéfice des travailleurs des chantiers de construction de l'Hydro. Nos lecteurs se souviendront sans doute que ce contrat porte le salaire de base de \$1.45 à \$1.70 pour la première année, et \$1.79 pour la deuxième année. Les travailleurs ont obtenu, en outre, 4 fêtes chômées et payées, ce qui n'est pas fréquent dans l'industrie de la construction. Notre photo illustre la cérémonie qui a marqué la signature de la convention collective entre l'Hydro et les ouvriers de Manicouagan. De gauche à droite (debout): MM. Gilles Girard, organisateur de la CSN; Bernard Lacasse, secrétaire de l'Hydro; Pierre Vadboncoeur, conseiller technique de la CSN. Assis: MM. Raymond Latreille, Georges Gauvreau et Albert Lebrun, président du syndicat de la construction de la CSN.

Chez les tisserands...

M. René Gosselin, président de la Fédération nationale catholique du textile, annonce que cette fédération, au nom des syndicats de Drummondville, Magog, Montmorency et Sherbrooke, a demandé au conciliateur provincial Me Guilbault la formation d'un tribunal de conciliation pour tenter de régler le litige entre la compagnie Dominion Textile et les Syndicats ci-haut mentionnés.

Les représentants syndicaux ont désigné leur représentant sur ce tribunal de conciliation en la personne de M. Paul Morin, agent d'affaires du Syndicat de Drummondville.

Toutes les demandes non économiques ont été réglées.

L'échec des pourparlers vient de la différence entre l'offre de la compagnie et des demandes syndicales sur les questions économiques. La compagnie a offert une augmentation de deux sous par année, les syndicats demandent trente-cinq (35!) l'heure en incluant les bénéfices marginaux.

Les chantiers maritimes... en montagne!

Nous apprenons de source généralement bien informée que le Syndicat national des employés de Vickers est en voie d'acquiescer un très vaste emplacement en bordure d'un lac des Laurentides afin d'y établir des camps de vacances au bénéfice des familles ouvrières. A la fonte des neiges, nous aurons sans doute de plus amples détails à communiquer à nos lecteurs au sujet de cette importante initiative.

Les travailleurs canado-italiens

Le secrétaire général de la CSN, M. Marcel Pepin, recevait récemment la visite de deux représentants des travailleurs canado-italiens venus consulter la direction de la CSN quant à la participation de notre mouvement au bien-être des travailleurs canadiens d'origine italienne.



Qui s'objecte à l'assurance-santé?

par Claude Morin, secrétaire de l'Ecole de Service social de l'université Laval.

Il n'est pas inutile de nous arrêter à un examen rapide des principales objections qu'on présente à un programme d'assurance-santé.

Auparavant, il convient de placer ces objections dans un cadre plus général, qui nous en fera mieux saisir la portée et la signification profonde. A ce propos, deux remarques s'imposent:

A — En matière d'assurance-santé, à peu près aucune des objections qui seront mentionnées plus loin ne provient du grand public, ce qui est pourtant le cas pour bien d'autres projets d'envergure similaire. Les objections, de fait, sont formulées par le corps médical lui-même, par ceux qui s'y rattachent dans des professions connexes ou dans les compagnies d'assurance, et par ceux qu'il influence directement. En d'autres termes, actuellement, l'opposition à un plan d'assurance-santé provient presque exclusivement du groupe médical (et pharmaceutique selon les cas). Le reste du public est ou bien indifférent, ou bien nettement favorable. La majorité de la population, cependant, désirerait un moyen (pas nécessairement ce que nous appelons ici assurance-santé) de se protéger contre les frais médicaux et pharmaceutiques, presque universellement jugés trop élevés.

B — Ce qui est plus important encore, c'est que les objections du corps médical sont la résultante d'une préoccupation fondamentale et extrêmement tenace dans la plus libérale et peut-être la plus individualiste de toutes les professions. Cette préoccupation fondamentale, ou plutôt cette crainte marquée, semble être la baisse des revenus qui risque d'être provoquée par l'établissement d'un programme d'assurance-santé. Cette préoccupation n'est évidemment pas unique, mais, une étude du contenu des arguments utilisés comme moyen de protection des privilèges du groupe médical montre qu'elle y est sous-jacente. Il est probable que l'ensemble des mé-

decins ne s'objecteraient pas à un programme d'assurance-santé, quel qu'il soit dans ses structures et son administration, s'ils étaient assurés que celui-ci n'influencerait pas à la baisse leur niveau actuel de revenu.

Malgré l'exposé qui précède et qui donne à la préoccupation relative au revenu sa place véritable dans l'ordre des objections apportées à un programme d'assurance-santé, il est bien évident qu'on ne l'utilise jamais comme telle à cause de la mauvaise publicité qui en résulterait pour toute la profession médicale. On préfère rationaliser à partir d'éléments de vérité partielle. Les arguments qui suivent, et qui sont souvent utilisés de bonne foi, sont inspirés de ces rationalisations. On peut toutefois les réfuter facilement.

a) "Les médecins deviendraient des fonctionnaires". Disons tout de suite que c'est moins à l'idée de "fonctionnaires" qu'on s'objecte qu'à celle de "salariés" à revenu plus ou moins fixe. Nous retombons ici dans la crainte d'une baisse ou d'un contrôle du revenu, signalée précédemment. Il y a, d'ailleurs, déjà un bon nombre de médecins fonctionnaires et il est difficile de voir en quoi cette caractéristique diminue la valeur de leurs services. Ce fait mérite d'être signalé puisque, dans l'esprit de ceux qui s'en servent, la connotation "fonctionnaire" peut fort bien insinuer que ceux à qui elle s'applique sont des médecins de second ordre.

b) "Les médecins travailleraient moins". On veut dire ici que, si leur revenu était fixe ou contrôlé d'une façon ou de l'autre, les médecins manifesteraient moins d'enthousiasme dans leur travail. Ainsi, ils répondraient moins aux ap-

pels de nuit et feraient moins de visites éloignées. Dans tout ceci, on raisonne comme si la plupart des médecins correspondaient à cette image populaire du médecin de famille de type rural qui n'épargne ni son temps, ni ses énergies et qui ne craint ni les mauvaises routes, ni la température maussade. De fait, très peu de médecins correspondent maintenant à ce type. Avec la spécialisation, les communications plus rapides, la meilleure hygiène, les services d'ambulance, etc., l'époque du vieux médecin rural qui se dérange à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit et qui oublie d'envoyer ses comptes est en voie de disparition. On peut dire que, si les médecins demeurent des hommes occupés, leur vie est en général beaucoup moins dure qu'avant et que dans ce sens, ils "travaillent moins" déjà.

Les arguments du genre du précédent s'apparentent à ceux qui furent utilisés lorsque le gouvernement a établi l'impôt progressif sur le revenu. On disait alors que, rendu à un certain niveau, les gens arrêteraient de travailler plutôt que de donner à l'Etat une partie de plus en plus grande du produit de leur travail. On sait, cependant, que, sauf de très rares cas, ce "danger" ne s'est pas matérialisé.

Et si, malgré tout, il est vrai que les médecins travailleraient moins? A notre avis, ce serait la preuve que la motivation de certains d'entre eux est moins de rendre service, que de gagner un revenu élevé.

D'ailleurs, il existe des professions dont les membres sont salariés (ingénieurs, professeurs, avocats, etc., et même médecins). Est-il prouvé qu'ils travaillent moins pour cela? En quoi la profession médicale diffère-t-elle tellement des autres qu'on considère comme socialement inacceptables, qu'elle soit formée de salariés ou de personnes dont le revenu possible n'est pas illimité?

c) "Le recrutement des nouveaux médecins sera difficile". Argument de même nature que le précédent et qui en dit long sur la motivation qu'on attribue à ceux qui se destinent à la pratique de la médecine. Il est cependant possible qu'en courte période, le recrutement se fasse moins bien, mais ce n'est pas du tout prouvé; en effet, il n'est pas dit qu'avec un programme d'assurance-santé, le revenu moyen du médecin serait forcément bas.

(à suivre)

Pour ou contre l'assurance-santé

Nos lecteurs connaissent bien la position de la CSN en matière d'assurance-santé. Depuis plusieurs années déjà, notre mouvement revendique l'établissement au pays d'un programme d'assurance-santé pour compléter notre régime de sécurité sociale. Les travailleurs organisés ne sont pas les seuls à préconiser l'établissement d'un tel programme de bien-être public, le président sortant de charge de l'Association médicale canadienne, le Dr R. MacGregor Parsons le rappelait récemment en ces termes: "Il ne fait aucun doute qu'un très grand nombre de nos concitoyens considèrent non seulement comme désirable mais comme possible dans un avenir prochain, l'établissement d'un système gouvernemental de paiement des services médicaux et le résultat des élections de l'été dernier en Saskatchewan est là pour le prouver."

Par ailleurs, l'assurance-santé compte certainement bon nombre d'adversaires au sein de la profession médicale, comme nous le rappelle aujourd'hui, Monsieur Claude Morin, secrétaire de l'Ecole de Service social de l'université Laval. Le Travail est heureux d'amorcer avec la présente livraison, la publication d'une série de commentaires de Monsieur Morin en marge de l'assurance-santé et surtout des objections qu'elle suscite en certains milieux.

IL FAUT LES SOUTENIR JUSQU'AU BOUT

Le 20 octobre dernier, 450 mineurs de Chapais se mettaient en grève. Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous avons interrogé quelques-uns des principaux porte-parole des mineurs sur les causes et les objectifs de ce conflit. Voici donc, tels que recueillis par notre reporter, les témoignages du maire de Chapais, du président du Syndicat des mineurs (CSN), de l'agent d'affaires du syndicat et du directeur de la grève.



340 pères de famille

En causant avec le président du syndicat, M. Gaspard Lamy, nous avons pu faire plus ample connaissance en vue de connaître davantage la population ouvrière de Chapais. Disons d'abord que M. Lamy lui-même habite Chapais depuis déjà sept ans. Dans cette jeune municipalité, c'est suffisant pour être classé au nombre des pionniers.

Sur 450 travailleurs qui sont présentement en grève, pas moins de 340 sont des pères de famille. Ce sont, pour la majorité, d'anciens résidents de la région de l'Abitibi ou encore du Lac St-Jean.

Nous avons demandé à M. Lamy ce qui le frappait le plus dans les conditions de travail des mineurs de Chapais jusqu'au moment de la grève: "Depuis 2½ ans que j'occupe la charge de président, j'ai remarqué à maintes reprises que lorsque nous allions discuter d'un grief avec le gérant de la mine, deuxième étape des procédures prévues par notre convention, la réponse du gérant était toujours la même: "Je ne peux pas modifier la décision de mon surintendant".

"Voudriez-vous avoir un exemple concret des griefs que nous avons eus?"

— "Oui bien sûr".

"Nous avons dans le garage de la compagnie un mécanicien qui était seul pour faire la réparation des autos, camions, tracteurs Diesel, etc. ... Croyez-le ou non, la compagnie n'a jamais voulu le reconnaître comme un mécanicien classe A. Pourtant celui qui faisait le travail avant lui était classé A et cela saute aux yeux que son travail lui méritait cette classification."

"Je pourrais aussi vous donner le cas de l'ambulance. Nous nous sommes plaints pendant des mois du fait que la compagnie transportait les blessés dans un camion de trois tonnes. Après plusieurs plaintes, la compagnie refusait carrément de répondre à notre demande. Nous avons protesté auprès du ministre du Travail. Celui-ci a réitéré le cas à la Commission des Accidents du Travail. En fin de compte, nous avons été convoqués à Québec, auprès de la Commission des Accidents du Travail, pour expliquer notre situation. En apprenant cela, la compagnie a immédiatement consacré une automobile "station wagon" pour le service des blessés. Cela prouve que nous avions entièrement raison, mais que la compagnie n'aurait jamais voulu se rendre à notre demande sans y être obligée."

— "Que pensez-vous des règlements de sécurité à la mine? Y a-t-il beaucoup d'accidents?"

"Les accidents sont très nombreux et surtout, la compagnie oblige très souvent les blessés à travailler avec un pied dans le plâtre ou un poignet cassé. Je me souviens, en particulier, d'un travailleur du nom de Morin que la compagnie avait forcé à travailler avec un poignet cassé, toujours en vue de gagner leur fameux trophée de sécurité. Quand, après bien des démarches, nous avons réussi à faire étudier son cas par la Commission des Accidents du Travail, il a obtenu sa compensation et il n'a pas travaillé depuis un an et demi.

Napoléon Nadeau nous dit pourquoi les mineurs de Chapais sont en grève

"Je dois dire d'abord que 90% des membres ont participé au vote de grève. Ce vote a été donné au scrutin secret et pas moins de 91% des voteurs se sont prononcés en faveur de la grève. Ce seul fait démontre la gravité des griefs qu'avaient les mineurs de Chapais contre leur employeur: Opemiska Copper Mines. Ceux qui s'imaginent encore que les organisateurs syndicaux déclarent des grèves à leur fantaisie auront eu tort encore une fois". Ce furent là les paroles du représentant de la CSN à Chapais, lorsque nous avons engagé la conversation. Les réponses ne se faisaient pas attendre, ce qui explique la brièveté de nos questions.

Q.—Quels griefs des travailleurs sont à l'origine de la grève?

R.— D'abord, les travailleurs voulaient protéger leur emploi contre la menace continue des sous-contracts. Ils demandaient aussi une classification des tâches... ils voulaient également avoir leur mot à dire dans l'administration de l'assurance-groupe. Jusqu'à maintenant leur rôle a consisté à payer seulement.

Q.—N'était-il pas aussi question d'ancienneté?

R.— Oui, en effet, dans ce domaine, la compagnie nous proposait de revenir en arrière et d'établir l'ancienneté départementale alors que nous avions déjà l'ancienneté "d'usine".

Q.—Quelle est l'attitude de la compagnie depuis le début du conflit?

R.— Il y a eu quelques rencontres mais cela n'a rien donné; la compagnie a dépensé beaucoup plus d'énergie pour intimider les grévistes. Au début de décembre, la compagnie a fait adresser une lettre à tous les grévistes qui occupent des maisons qu'ils ont achetées d'Opemiska Mines. Cette lettre rappelait en termes clairs une clause du contrat qui prévoit que tout occupant peut être évincé de sa maison s'il retarde à faire l'un de ses paiements mensuels. Dans les circonstances, il ne fait aucun doute que c'était là un geste d'intimidation. Dans un autre domaine, nous avons vu des représentants de la compagnie faire pression sur les marchands de Chapais pour obtenir pour le personnel de direction le même escompte que, dans un esprit d'entraide fraternelle, certains marchands s'étaient engagés à donner aux grévistes. La conséquence de ce geste: les grévistes ont perdu leur escompte.

Q.—Que pensez-vous du moral des grévistes de Chapais?

R.— Je le trouve excellent. C'est surprenant, dans un milieu aussi éloigné d'une grande ville où l'isolement et le climat très rigoureux pourraient facilement porter au découragement, il est assez extraordinaire de constater l'unanimité des grévistes. Les remarques que l'on entend à Chapais depuis le début de la grève sont les suivantes: "On ne lâchera pas" — "Il nous faut un contrat à notre goût". "La compagnie n'a pas plus d'endurance que nous"...

Depuis le 20 octobre 1961, les travailleurs de la Opemiska Copper Mine de Chapais sont en grève. Cette grève fait suite à de longues négociations entre la Compagnie et le syndicat. Chapais est une municipalité située à 150 milles de St-Félicien. Cette ville ne compte que la mine comme entreprise industrielle.

La Compagnie a obtenu la concession du gouvernement provincial pour exploiter la mine depuis 1953. Il s'agit de l'extraction du cuivre dont la teneur est fort considérable. En juillet 1961, la convention qui liait les deux parties expirait. Le Syndicat a cru qu'il était opportun d'obtenir dans la nouvelle convention des amendements, non seulement sur les questions monétaires, mais aussi sur les autres clauses de la convention. Il faut savoir que la Opemiska Copper Mine entend conserver d'une manière absolue l'exercice de certains droits qui concernent les conditions de travail des employés. Ainsi, la Compagnie veut être et demeurer le seul juge des qualifications des employés, elle veut aussi être entièrement libre de décider de la classification des employés quel que soit le travail auquel on l'assigne.

La Compagnie veut aussi obtenir le privilège de donner des sous-contracts à des entrepreneurs. De cette façon, l'application de la convention collective serait contrôlée. Elle résiste à accorder toute formule de sécurité et de retenue syndicales disant que dans ce secteur minier les autres employeurs ne l'ont pas accordée. Mettant en doute la valeur de cet argument, on doit savoir que la Gaspé Copper Mine à Murdochville a accepté le check-off pour le syndicat de boutique qui est en place. En plus de ces importantes questions qui font l'objet de griefs à l'heure actuelle, il y a aussi toutes les questions monétaires: problèmes d'assurance-groupe, du fonds de pension, des augmentations de salaire, du paiement de primes d'équipe, de vacances et de fêtes payées. La Compagnie est très minutieuse dans ses propositions, ayant offert un contrat de trois ans et une augmentation équivalente à environ 11c de l'heure pour la durée des trois ans.

La lutte engagée par les travailleurs est donc basée sur des motifs réels et justes. Les mineurs ont décidé qu'ils se devaient d'être considérés sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs de la province et du pays.

Les mineurs savent que leurs employeurs sont en mesure de leur accorder ce qu'ils demandent au point de vue monétaire. Ils savent aussi qu'ils ont droit d'exiger de leurs employeurs de négocier toutes leurs conditions de travail. Cette Compagnie traite ses employés comme si nous vivions encore au début du siècle.

La CSN et la Fédération des Mines soutiennent les grévistes depuis le début et ils sont au nombre de 450. Leur isolement et leurs conditions de vie rendent encore plus pénible et plus digne d'éloge le combat qu'ils ont engagé. Nous estimons qu'après trois mois, il est normal que nous lançions un appel à tous nos corps affiliés pour nous aider à les soutenir jusqu'au bout.

Nous comptons que toutes les fédérations, tous les conseils centraux et tous les syndicats se feront un devoir d'envoyer leurs contributions au trésorier de la CSN pour aider ces travailleurs qui sont sur la ligne de feu.

Nous espérons que vous répondrez sans délai à cet appel et comptons sur votre générosité habituelle.

Fraternellement vôtre,

MARCEL PEPIN, secrétaire général.

Question d'argent?

Gilles Bourgoïn,

Depuis bientôt 4 ans qu'il est à Chapais, Gilles Bourgoïn a eu amplement le temps de se familiariser avec tous les problèmes de la région et tout particulièrement de la mine.

Q.—Que pensez-vous du coût de la vie à Chapais?

R.— Il est certainement de 10% plus élevé qu'ailleurs, je veux dire qu'au centre de la province. Je puis vous donner quelques exemples: un sous-sol se louera \$65 par mois, pas chauffé. Un logis de 4 pièces, 25 pieds par 25 pieds, se louera facilement \$70 par mois. Si l'on veut se payer le "luxe" de regarder la télévision, cela coûte \$200 pour être raccordé au câble et \$6 par mois ensuite (c'est-à-dire \$72 par année).

Q.—Quelles sont les heures de travail à la mine?

R.— Lors de la fondation du syndicat, il y a quelques années, les ouvriers travaillaient 60 heures par semaine. Nous avons graduellement obtenu des améliorations sur ce point pour atteindre 40 heures par semaine. Mais en matière de salaire, nous avons encore du chemin à faire pour rejoindre nos confrères de Thetford ou d'Asbestos. Le salaire de base est actuellement de \$1.64 l'heure et le maximum est à \$2.57.

Q.—Mais la grève ne se fait pas uniquement sur une question d'argent, n'est-ce pas?

R.— Certainement que non. Nous voulons d'abord et avant tout protéger la sécurité d'emploi. Nous luttons contre la fameuse habitude de "contracting out" et pour obtenir une clause de griefs qui soit vraiment efficace. Actuellement, la clause des droits de la grérance dans notre contrat est tellement générale que la compagnie peut faire ce qu'elle veut et nous n'avons pas de protection pour les promotions, les démissions, etc...

Rupture des pourparlers pour le règlement de la grève à Chapais

Une rencontre entre des représentants du syndicat et les deux procureurs de la Compagnie était prévue pour le 9 janvier 1962, à 9 h 30 a.m. à Montréal. Cette rencontre a été annulée par un des procureurs de la Compagnie, Me Jean Massicotte, qui déclara avoir reçu mandat de ne pas recevoir les représentants du Syndicat et de retirer toutes les propositions qu'il avait faites au nom de la Compagnie.

Comment s'explique un tel changement d'attitude? Officiellement, le procureur de la compagnie Opemiska allègue que c'est parce que le Syndicat a annoncé publiquement la tenue de cette rencontre. Derrière cette raison officielle on peut facilement déduire que d'autres motifs ont inspiré la Compagnie. Il est probable que cette dernière espère reprendre le contrôle du Conseil municipal de Chapais lors des élections qui auront lieu le 5 février prochain.

On se souvient des manoeuvres que la Compagnie a déjà tentées pour faire perdre le droit de vote à une cinquantaine d'électeurs, membres du syndicat. La Compagnie a profité de la situation de la grève pour exiger le paiement des versements mensuels que les travailleurs locataires de la Compagnie doivent effectuer. Le Syndicat, pour obvier à cette situation, a décidé de faire lui-même les paiements. Advenant que de tels paiements n'aient pas été faits, la mine redevenait propriétaire du terrain et des maisons, même si les travailleurs ont déjà déboursé plusieurs milliers de dollars en vertu du bail et du contrat qui les lient à la Compagnie. Les conditions de ventes prévoient que si un versement n'est pas effectué, la Compagnie reprend le tout.

Opemiska Copper Mines faisait d'une pierre deux coups. D'abord elle disqualifiait 50 électeurs et ensuite elle réalisait un bénéfice appréciable.

En plus de cette manoeuvre, toujours en vue de reprendre le contrôle du Conseil municipal, la Compagnie décide de vendre pour la somme de \$1. certaines maisons à des membres de son personnel de la direction afin qu'ils aient droit de vote aux élections municipales. C'est sans doute cette arrière-scène qui a entraîné la Compagnie à changer d'attitude dans les pourparlers avec les représentants du Syndicat.



De gauche à droite: M. Gérard Pellerin, maire de Chapais, M. Gaspard Lamy, président du syndicat, M. Hormidas Gendron, vice-président, (debout), M. Napoléon Nadeau, directeur de la grève, M. Gilbert Bourgoïn, agent d'affaires, M. Iréné Boulanger, trésorier, (debout) M. Archée Cayen, secrétaire.

En attendant les élections...

Le maire est en grève

M. Georges Pellerin est maire de la municipalité de Chapais depuis le 4 avril 1960. Mais, depuis le 20 octobre dernier, M. le Maire est en grève non pas bien sûr, en temps que premier magistrat mais en sa qualité de travailleur à la mine.

En grande primeur, M. Pellerin nous a annoncé son intention de se porter à nouveau candidat aux élections qui doivent avoir lieu le 5 février prochain. Non seulement sera-t-il candidat, mais il aura derrière lui toute une équipe pour briguer les suffrages aux postes de conseillers.

barras. Cependant, il y a déjà quelque temps, le gérant de la mine se serait présenté aux autorités de la municipalité avec un programme en cinq points qui étaient complètement opposés à ceux du Conseil de Ville. Laissons le maire Pellerin nous parler du cas des trottoirs.

"Les dirigeants de la mine auraient voulu que nous donnions les trottoirs à contrat plutôt que de les faire nous-mêmes. Leur proposition nous aurait coûté \$4.75 du pied, peut-être \$5 ou \$6 sur la grande rue alors que par les ouvriers de la ville je les ai fait faire pour \$2.34 du pied sur les rues ordinaires et \$4.74 sur la rue Principale où les trottoirs ont 5 pieds de largeur. Je crois, de cette façon, avoir fait économiser plusieurs milliers de dollars."

Opemiska Copper Mines a entrepris depuis le début de la grève une lutte acharnée contre le Conseil municipal. C'est ainsi qu'elle a fait pression sur les banques locales pour que celles-ci n'accordent pas à la municipalité les emprunts dont cette dernière avait besoin par suite des difficultés temporaires de perception des taxes.

M. Pellerin, pour résumer l'attitude de la compagnie, a expliqué que celle-ci avait toujours cherché à briser le droit d'expression des citoyens. "Quand la compagnie était maîtresse de la ville, un propriétaire qui voulait se lever pour faire une remarque à la salle du Conseil se faisait dire "Et bien, mon vieux, si tu veux intervenir, nous allons siéger à huis clos". Et le Maire Pellerin d'enchaîner "aujourd'hui c'est bien différent; les propriétaires sont libres de dire ce qu'ils pensent. Je crois que cela est bien important, au point où je préférerais que Chapais tombe sous la tutelle du gouvernement provincial plutôt que de revenir sous la domination de la compagnie."

Avant de quitter le Maire, nous lui avons demandé comment il se faisait que la police provinciale ne s'était pas montrée à Chapais, après trois mois de grève: "C'est bien simple, de dire le Maire, j'ai fait adopter une résolution par le conseil municipal pour que seul le Maire et le Chef de police aient le droit de faire venir la police provinciale. Nous avons adressé une copie de cette résolution au Procureur Général, au député, à tous ceux que cela pouvait concerner".

Aux dernières nouvelles, il n'y a eu aucun désordre à Chapais et le Maire Pellerin n'en prévoit même pas pour le jour des élections. Son seul pronostic à ce sujet c'est qu'il est certain d'être réélu avec son équipe.

Dernière heure

Le ministre provincial du Travail, M. René Hamel, a révélé il y a quelques jours qu'il étudiait le dossier de la grève de Chapais.

Lors de la rupture des pourparlers par Opemiska Copper Mine pour les raisons que l'on sait, le syndicat des mineurs de Chapais et la CSN avaient demandé la médiation du ministre du Travail.

Ce n'est pas la Floride

Le quotidien La Presse publiait récemment un excellent reportage de Jacques Lafrenière sur la grève de Chapais et le milieu humain dans lequel elle se déroule. Ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas eu l'occasion de lire ce reportage seront certainement intéressés à prendre connaissance du bref extrait ci-après, tiré de la livraison du 2 janvier 1962. Voilà donc le point de vue d'un observateur objectif sur la situation à Chapais.

"C'est pour améliorer leurs conditions de travail que les 450 mineurs de l'Opemiska Copper Mines (Quebec) Limited, à Chapais, ont décidé de faire la grève, le 20 octobre dernier. Ils désiraient s'assurer, une certaine sécurité à l'usine, augmenter un peu leur salaire (le salaire de base est de \$1.64 de l'heure) et obtenir quelques gains marginaux. La compagnie a été intransigeante. Le conflit a éclaté.

Depuis, c'est devenu une guerre de résistance. Les grévistes conservent cependant l'espoir de rentrer bientôt à la mine, la tête haute, après avoir obtenu ce pourquoi, pendant plus de deux mois, ils se sont imposés des sacrifices, à eux et à leur famille.

Les travailleurs de Chapais sont décidés à aller jusqu'au bout. Ils sont habitués aux épreuves, eux qui ont quitté parents et amis pour s'expatrier dans cet arrière-pays au climat peu invitant.

La région de Chibougamau est faite de contrastes. L'hiver, le mercure descend plus souvent qu'autrement au-dessous de zéro. On raconte, qu'au mois d'août, il y a quelques années, un grand feu de forêt s'était déclaré et menaçait quelques camps de bucheons. Pour une fois la nature est venue au secours de l'homme. Le feu a été circonscrit par une tempête de neige.

Les moyens de communications

Plusieurs grévistes de Chapais nous ont déclaré qu'ils avaient tout quitté pour se rendre travailler dans cette mine. Plus tard, ils y ont amené leur épouse et leurs enfants, avec l'espoir d'amasser rapidement "quelques piastres" et aller chercher du travail ailleurs. Mais cette disposition d'esprit est en voie de disparition dans la région.

Les travailleurs de Chibougamau et de Chapais ont réalisé aujourd'hui qu'ils devaient faire leur vie à cet endroit, puisqu'un gagne-pain leur est assuré, tandis qu'ailleurs dans la province, sévit un chômage désastreux. "D'ailleurs, disait un gréviste, on n'a plus assez d'argent pour s'en retourner".

La CSN propose une modification radicale de la loi de l'Assurance-chômage

Le chômage: une responsabilité collective

Dans le mémoire qu'elle présentait le 18 décembre au comité d'enquête sur l'Assurance-chômage, la Confédération des Syndicats Nationaux préconise une transformation radicale du mode de financement des allocations de chômage au Canada. S'appuyant sur le fait que la prospérité de l'économie canadienne est la responsabilité collective de tous les citoyens, la CSN demande qu'à l'avenir le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs affectés par le chômage soit garanti par la participation de tous à une caisse d'allocations de chômage directement financée par l'Etat.

Après avoir constaté les difficultés actuelles de la caisse d'assurance-chômage, la CSN analyse longuement les raisons de ces difficultés et les remèdes qu'il faut y apporter. Contrairement à plusieurs autres organismes qui se sont présentés devant la même commission, la CSN s'oppose à une division de la caisse d'assurance-chômage en deux caisses distinctes. D'autres mémoires proposaient en effet qu'une caisse spéciale soit constituée pour les chômeurs saisonniers et que la caisse d'assurance-chômage soit réservée aux travailleurs qui sont sans emploi par suite des mouvements du cycle économique ou des problèmes de structure de l'économie canadienne. S'appuyant sur des données statistiques et sur une étude de l'économiste Pierre Harvey, le mémoire de la CSN démontre qu'il n'est pas possible de dissocier avec netteté les variations saisonnières des variations cycliques.

Pourquoi réduire la durée des prestations ?

Sous prétexte de financer plus facilement la caisse d'assurance-chômage, il ne saurait être question non plus, dans l'esprit de la CSN, de supprimer les prestations actuellement versées aux chômeurs saisonniers. Une telle attitude serait bien peu réaliste car en outre d'imposer à un grand nombre de familles une situation de misère absolument inacceptable dans un pays prospère comme le nôtre, cette démarche aurait pour effet de réduire le pouvoir d'achat global des Canadiens et serait ainsi la cause d'une plus grande stagnation économique. Dans le même ordre d'idées, la CSN s'oppose également à une suggestion faite par la Chambre de commerce du Canada à l'effet de limiter la durée maximum des prestations. "Sur ce problème, dit la CSN, les suggestions de la Chambre de commerce du Canada nous paraissent ne correspondre aux réalités économiques, ni en théorie, ni en pratique. Pourquoi réduire coûte que coûte la durée maxima des prestations, si les prestations elles-mêmes, dans certains cas, représentent le principal pouvoir d'achat mis à la disposition de chômeurs qu'une économie nationale mal structurée ne réussit pas à "faire travailler"? Faut-il conclure que la Chambre de commerce considère l'économie nationale comme divisée en deux fractions sans relation entre elles: celle des producteurs, celle des consommateurs? Nous pensons avoir suffisamment mis en lumière l'importance économique d'une redistribution, à tous les consommateurs possibles, de pouvoir d'achat. N'y revenons pas. Ou alors, si la durée moyenne des prestations servies est bien inférieure au maximum suggéré par la Chambre, pourquoi vouloir fixer une règle qui, en période de récession économique prolongée, finira tout de même par nuire aux producteurs eux-mêmes, après avoir mis en situation critique les chômeurs?"

Vers une nouvelle structure de la caisse

Les griefs de la CSN contre le système actuel de financement de l'assurance-chômage peuvent se résumer aux quatre problèmes suivants:

1. Il ne serait actuellement pas possible à la Commission d'assurance-chômage, même au prix d'un léger relèvement des taux de cotisation, de faire face à l'épuisement inévitable de la caisse.
2. Il est impossible, tant au point de vue statistique qu'au point de vue économique, d'adopter une suggestion faite au comité d'enquête par plusieurs organismes à l'effet de dissocier les chômeurs saisonniers et les chômeurs non saisonniers.
3. Si se répétait au Canada la pénible aventure d'une crise économique semblable à celle de 1929, la Commission d'assurance-chômage ne pourrait actuellement, en raison des interdictions légales, donner de prestations à plusieurs catégories de travailleurs qui se trouveraient néanmoins sans emploi et sans gain-pain.
4. L'expérience démontre qu'il n'est pas possible de mener de front une politique "à base d'assurance véritable" et une politique correspondant à des objectifs de bien-être.

En pratique, comment fonctionnerait le nouveau système d'allocations de chômage préconisé par la CSN? Disons d'abord que la nouvelle caisse d'allocations de chômage serait financée par l'impôt fédéral. Le coût des allocations de chômage devrait être réparti équitablement sur toute la population canadienne. L'accroissement considérable des revenus, par suite de l'augmentation très appréciable du nombre des cotisants, permettrait sans doute de maintenir la caisse dans un meilleur état. Quant à ceux qui contribuent actuellement au financement de la caisse de l'assurance-chômage, ils n'auraient pas à verser de prestations additionnelles.

Pour financer le chômage, il faut une caisse

Depuis quelque temps, les "caisses" sont à l'honneur. Le procès des caisses électorales va bon train et c'est maintenant celui de la caisse d'assurance-chômage qui s'achève à Ottawa, devant la Commission d'enquête spéciale désignée par le Gouvernement fédéral pour étudier toute l'organisation de l'assurance-chômage au Canada!

Dans le mémoire qu'elle présentait récemment devant ce comité d'enquête, la Confédération des Syndicats nationaux a préconisé des modifications fort importantes au mécanisme de l'assurance-chômage. La CSN a présenté une étude fort documentée des faiblesses du système actuel et préconisé l'abandon pur et simple du principe de l'assurance en ce qui concerne les allocations aux chômeurs. Par ailleurs, notre Confédération se prononce carrément pour le maintien d'une "caisse" d'allocations de chômage. Selon les auteurs du mémoire, cette cais-

se devrait être financée par un impôt réparti sur l'ensemble de la population canadienne. De cette façon, la nouvelle caisse constituerait un véritable système de péréquations entre régions à haut niveau de chômage et régions où le chômage est moins grave. Les auteurs du mémoire constatent aussi qu'en période d'expansion économique cette nouvelle caisse se remplirait, ce qui serait une excellente chose, disent-ils. "Les opérations n'apparaissant pas au budget ordinaire de l'Etat, le gouvernement risquerait moins d'être soumis à des pressions politiques tendant à faire diminuer le taux

de l'impôt. Au contraire, si l'on supprimait la caisse, recettes et dépenses relatives au chômage figureraient au budget ordinaire de l'Etat fédéral, et l'on aboutirait, sous la pression de l'opinion publique, à des décisions contraires aux impératifs de la politique contra-cyclique: le gouvernement devrait peut-être diminuer le taux d'impôt en période de prospérité, et l'accroître en période de récession. L'autonomie résultant du maintien d'une Caisse permettrait d'éviter ce genre d'illogisme économique: en période d'expansion, les fonds rentreraient, en période de dépression ils sortiraient".

Coopérative Fédérée du Québec

La Centrale des Coopératives Agricoles

Distributrice des produits
LEGRADE et FEDEREE

Fruits, légumes,
pommes de terre,
pneus, batteries,
peinture, beurre,
oeufs, jambon,
saucisse, bacon,
volailles,
huile à chauffage,
gasoline, etc.



CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI
ou FILTRE

FERNAND PION
Assurances

Représentant la Société
d'assurance des Caisses
Populaires Desjardins.
590 CADILLAC, MONTREAL
CL. 9-2839

En achetant les produits LEGRADE ou FEDEREE, vous êtes assurés d'obtenir QUALITE et SERVICE et, de plus, vous tendez la main aux 55,000 travailleurs agricoles qui se sont groupés autour de leur Centrale, par l'entremise de leurs coopératives locales, pour se rapprocher des consommateurs.

Exigez les produits LEGRADE et FEDEREE en vente à votre Coopérative et dans les bons établissements.

Coopérative Fédérée du Québec

1055, ouest, Boul. Crémazie,
Montréal.



L'Alcan prêche la pénitence

par Adrien Plourde,
vice-président de la C.S.N.

Avec l'Aluminum Company, c'est le carême tout le temps. En Allemagne écrite, les travailleurs acceptent de longues heures de travail et de petits salaires et l'économie nationale monte en flèche. Ce qu'elle oublie de mentionner, c'est que l'entreprise privée en Allemagne jeûne avec les travailleurs, elle donne l'exemple.

Nous avons fouillé dans l'histoire financière de la Compagnie pour connaître son régime alimentaire et il ne faut se surprendre qu'elle soit devenue un poids lourd. Elle s'est bien nourrie, Dieu merci, de toutes les calories qu'elle pouvait ingurgiter.

En 1928, chaque actionnaire de l'Alcan recevait gratuitement une part de l'Aluminum Limited pour chaque trois parts qu'il détenait dans la compagnie-mère.

Pour une part gratuite, il a reçu à date \$358.80 de dividendes et 32 autres parts gratuites, qui valent au cours du marché, la somme de \$907.50. S'il vendait ce qu'il a reçu gratuitement, il aurait reçu en tout la somme de \$1,266.30. C'est pas si mal.

GUERRE ET PROSPERITE

S'il a acheté sa part en 1948, il l'a payée \$119.00. Il a reçu en dividende \$273.97 et 29 autres parts gratuites qui valent \$840.00. Au grand total, ça rapporterait \$1,113.97. Ça minote, n'est-ce pas? On dira après ça que la guerre fait tort à tout le monde.

S'il a acheté sa part en 1953, il l'a payée \$33.50 et depuis cette date, il a reçu en dividendes la somme de \$29.05 pour 7 ans. C'est du 12% sans compter que pour sa part de 1953, il en a reçu 5 autres gratuites. S'il vendait les 6 parts, il recevrait \$165.00 et si on ajoute les \$29.05 de dividendes, ça fait \$194.05. Qu'en pensez-vous?

Ça, c'est pour l'actionnaire ordinaire. On examinera un autre jour la situation des membres de l'administration qui se sont soignés aux petits oignons. Vous serez édifiés.

Les travailleurs syndiqués se serreront la ceinture, le jour où les compagnies cesseront de se gaver.

Nous savons que les produits canadiens rencontrent une forte compétition sur les marchés internationaux, mais comment raisonnablement faire porter tout le fardeau sur le dos des travailleurs en leur demandant des sacrifices et un effort accru.

Ça choque l'oreille d'entendre parler d'austérité quand on fait soi-même bombance.



Jean XXIII parle au monde

* * *

La socialisation n'est pas un péché

"Si la socialisation s'exerçait dans le domaine moral suivant les lignes indiquées, elle ne comporterait pas par nature de périls graves d'étouffement aux dépens des particuliers. Elle favoriserait au contraire le développement en eux des qualités propres à la personne."

(Jean XXIII, Mater et Magistra)

Voilà ce que pense le pape et ce qu'il en dit, de la socialisation. Comme on peut le voir, ni le mot ni la chose ne lui font peur. Un jugement aussi objectif et aussi autorisé que celui du pape devrait suffire à rassurer les consciences inquiètes et craintives. La socialisation n'est pas un péché en elle-même. Et pourtant un bon nombre de gens continuent d'identifier socialisation et socialisme et à chaque progrès, à chaque manifestation du phénomène, au nom de la liberté, de l'orthodoxie, ils continuent de protester, de se scandaliser, sans même se donner la peine de réfléchir ni d'étudier. Le mot même de socialisation est un "tabou" pour eux. Comment expliquer cette réaction automatique et spontanée?

Il y a deux explications: l'ignorance ou l'intérêt. L'ignorance et le préjugé expliquent chez un bon nombre cette crainte instinctive de toute manifestation de socialisation et particulièrement de toute intervention de l'Etat. N'oublions pas que nous sommes héritiers d'une tradition libérale (sans aucune allusion au parti politique qui porte ce nom) qui date de plus de cent cinquante ans, c'est-à-dire d'une tradition qui, par principe, exaltait l'égoïsme et prêchait l'individualisme, d'une tradition qui, par principe, interdisait à l'Etat d'intervenir dans la question économique. Qu'on se souvienne de l'attitude des tenants du libéralisme devant la naissance des syndicats. Le syndicalisme était par eux identifié au socialisme et à la révolution. Le syndicalisme a conquis de haute lutte son droit de cité... et encore pas pour tous, car pour un bon nombre, il leur inspire une crainte instinctive et souvent irraisonnée.

Sous la pression des syndicats ouvriers, l'Etat a dû sortir de son rôle de simple gendarme et intervenir, mais bien à contrecœur et avec quelle timidité dans la question économique. Chaque intervention dans ce domaine exigeait des législateurs une certaine dose de courage pour aller contre une tradition et des préjugés solidement ancrés. Or, c'est dans cette tradition que nous avons été élevés, éduqués, formés, même si le Libéralisme a dû s'amenuiser et tempérer la rigueur de ses principes. C'est assez pour expliquer cette méfiance instinctive, cette crainte souvent irraisonnée de l'Etat quand il s'avise d'intervenir dans le domaine économique.

L'autre explication de cette hostilité systématique à l'endroit de la socialisation est moins louable, parce qu'elle n'a pas l'excuse de la sincérité ni de l'ignorance. C'est l'intérêt égoïste. On craint l'Etat parce qu'il est une force capable de réduire des privilèges exorbitants, de déjouer des calculs égoïstes et la cupidité, de protéger les droits des plus faibles. Et alors, on fait appel aux grands principes ou on agite l'épouvantail socialiste ou communiste. Devant la menace d'une intervention de l'Etat, on proteste au nom de la liberté, du droit de propriété, de l'entreprise libre.

Mais il ne faut pas s'y laisser prendre. La socialisation n'est pas nécessairement le socialisme. La socialisation n'est pas nécessairement l'anéantissement mais peut être le contrôle des libertés individuelles. La socialisation n'est pas nécessairement l'abolition du droit de propriété: ce peut être une sage réglementation de son exercice. La socialisation n'est pas nécessairement la mort de l'entreprise libre; ce peut être une orientation de ses activités en vue du bien commun.

Philippe BERGERON, ptre.
(TIRONS ENSEMBLE, décembre 1961)

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Situation au 30 novembre 1961

PASSIF

Envers le public:

Dépôts.....	\$773,391,517
Divers.....	5,444,482
	<u>\$778,835,999</u>

Envers les actionnaires:

Capital, réserve et profits inaffectés.....	44,925,710
	<u>\$823,761,709</u>

ACTIF

Disponibilités de caisse.....	\$115,809,479
Valeurs de gouvernements canadiens (dément amorties) et autres obligations et actions, ne dépassant pas le cours actuel.....	275,491,193
Prêts commerciaux et autres avances..... (déduction faite des provisions pour pertes éventuelles)	420,007,766
Immeubles sociaux et divers..... (déduction faite des amortissements)	12,453,271
	<u>\$823,761,709</u>

COMPTE PROFITS ET PERTES

Profits nets de l'exercice finissant le 30 novembre 1961, déduction faite du versement au Fonds de pension du personnel, de l'amortissement des immeubles sociaux, de la provision pour l'impôt sur le revenu et des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses et aux moins-values du portefeuille.....	\$ 3,242,367
Dividendes.....	2,200,000
Report à nouveau.....	\$ 1,042,367
Solde du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1960.....	883,343
	<u>\$ 1,925,710</u>
Porté au Fonds de réserve.....	1,000,000
Solde du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1961.....	\$ 925,710
Provision pour l'impôt sur le revenu \$4,355,000	

FONDS DE RÉSERVE

Solde au 30 novembre 1960.....	\$ 33,000,000
Transport du compte Profits et Pertes.....	1,000,000
Solde au 30 novembre 1961.....	<u>\$ 34,000,000</u>

Le gérant général,
LOUIS HÉBERT

Le président,
ULRIC ROBERGE





ASSURANCE-GROUPE

MALADIE ACCIDENT

VIE SALAIRE ETC.

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE

LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

Il est humiliant pour les institutions d'enseignement et pour le gouvernement de la province de Québec qui a juridiction en matière d'éducation, de s'être fait damer le pion par un groupe de personnes qui doivent bientôt réclamer du Bureau des Gouverneurs de la Radio et de la Télévision, l'octroi d'un permis pour l'exploitation d'un poste de télévision éducative, à Montréal. Dès l'annonce de cette requête, la CSN a fait savoir au bureau des gouverneurs qu'elle désirait être entendue sur cette question. Le président Marchand a par ailleurs mentionné que notre mouvement est prêt à discuter avec le gouvernement de la province, les institutions d'enseignement et tous les groupements qui s'intéressent particulièrement au domaine de l'éducation des adultes des initiatives à prendre concernant la télévision éducative.

Un ami à qui je faisais part récemment de mes réticences personnelles devant la requête de la Société pour la télévision éducative de Montréal et à qui je mentionnais qu'il aurait été plus normal que cette demande soit faite par les institutions d'enseignement ou par le Gouvernement de la province, m'a répliqué spontanément: "Tout de même, on ne peut demander au gouvernement de tout faire. Il existe aux Etats-Unis 60 postes de télévision éducative dont plusieurs sont dus à l'initiative d'individus désintéressés qui ont voulu se mettre au service de la collectivité." A mon avis, il ne s'agit ici ni du désintéressement ni de la compétence des requérants. Il faut dire d'abord que nous vivons dans un milieu où la population est en nombre relativement restreint et où les moyens d'action sont forcément limités. Nous n'en sommes pas à bâtir un 61e poste de télévision éducative mais bien à prévoir l'établissement et la mise en marche d'une première expérience. Qui pourra nier que cette responsabilité incombe d'abord aux institutions: universités, commissions scolaires, collèges classiques, gouvernement de la province, etc., institutions auxquelles le peuple souverain a confié une responsabilité non équivoque dans le domaine de l'éducation.

Il est assez étrange, par ailleurs, de constater la réaction instinctive de bon nombre de nos compatriotes devant l'initiative de l'Etat. On a tendance à réagir comme si l'Etat était une institution très éloignée de nous, sur laquelle nous n'avons aucun contrôle, comme si l'action de l'Etat était synonyme de stagnation et de destruction de toute initiative.

Malgré les progrès certains réalisés au cours des dernières années, on peut se demander si, comme citoyens, nous ne souffrons pas encore d'un terrible complexe d'infériorité et d'un sentiment d'impuissance devant les institutions sur lesquelles nous avons pourtant un contrôle indéniable.

Nos lecteurs auront tout intérêt à suivre, dans les quotidiens et dans les prochaines livraisons du Travail, les développements qui surviendront concernant la télévision éducative. Nous ne manquerons certainement pas de publier ici les recommandations que la CSN se propose de faire devant le Bureau des gouverneurs de la radio et de la télévision.

Toujours dans le domaine de la télédiffusion, il y a lieu de s'inquiéter de certains commentaires qui nous sont venus récemment du Bureau des gouverneurs de la radio et TV et où l'on s'inquiète des difficultés financières des postes privés de radio et de télévision. Il nous faudra ouvrir l'oeil pour nous assurer que les entrepreneurs privés ne tenteront pas de résoudre leurs problèmes aux dépens du du réseau de Radio-Canada. La radiodiffusion et la télédiffusion ne sont pas des marchandises comme les autres. Il serait inadmissible que l'on affaiblisse d'une façon ou d'une autre l'important médium d'information et de culture que constituent les réseaux de radio et télévision de la Société Radio-Canada dans le seul but de venir à la rescousse d'entrepreneurs à la recherche de profits. D'ailleurs, si l'on en juge par la médiocrité des émissions qu'ils diffusent, certains postes privés ne méritent vraiment pas de vivre.

J.-P. L.

Pourquoi pas ?

(Suite de la page 4)

les syndicats d'employés civils.

Notre ami Cormier se réfère peut-être à la situation qui existe au niveau des employés de "cadres" c'est-à-dire, des professionnels à l'emploi de l'ONF et de tous ceux qui ne sont ni des employés ordinaires, ni vraiment des employeurs. On se souviendra de la célèbre grève des réalisateurs de Radio-Canada qui devait souligner de façon éclatante, les retards du syndicalisme canadien concernant le groupement de cette catégorie de salariés. Là encore, les réalités du passé pourront évidemment être modifiées dans l'avenir. Il n'en tient qu'aux premiers intéressés, les employés civils eux-mêmes, employés de cadres ou collets-blancs, qu'un "désormais" vienne corriger la déclaration incidente de Guy Cormier et qu'à l'avenir il puisse y avoir du syndicalisme tant à l'ONF que partout ailleurs où il y a des salariés et où, conséquemment, il existe des tensions entre certains intérêts de l'employeur et d'autres intérêts, non moins réels et non moins impératifs, des employés.

Veut-on un exemple qui démontre de façon éclatante comment certaines situations apparemment bien assises peuvent se transformer? Pendant longtemps, on eût cru que le syndicalisme n'entrerait jamais au gouvernement provincial. Pourtant, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux est maintenant fondé et le recrutement va bon train. Selon la publication officielle du Syndicat, "Le Fonctionnaire Provincial", pas moins de 2,000 fonctionnaires ont déjà adhéré au Syndicat dans la seule région de Montréal. On peut lire dans la dernière livraison du Journal Le Fonctionnaire Provincial, sous la signature de son rédacteur, M. Boris Legault, la déclaration suivante:

"Le syndicalisme abolit l'idée de privilèges pour que tous les membres d'un même groupement aient également le droit de vote, puissent participer aux délibérations, d'une assemblée sans tenir compte du statut de chacun. De cette notion des valeurs naît la solidarité, principe essentiel à tout mouvement syndical. A l'heure présente, nous affirmons que cet esprit de corps existe chez nos membres. Pour la première fois, des fonctionnaires fraternisent, même s'ils appartiennent à des ministères différents. J'ajouterais même plus, des fonctionnaires de régions différentes commencent à comprendre qu'il en va de leur intérêt de se grouper, de faire front commun.

D'énormes changements sont en train de transformer la pensée au pays du Québec. L'air est devenu plus respirable. Le syndicalisme chez nous participe de cette même évolution."

J.P.L.

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES

(au réseau français de Radio-Canada) à 6 h. 45 p.m., les lundis, mardis, jeudis et vendredis

NATURE ET BUT DE CES ÉMISSIONS

Il s'agit d'une série d'émissions consacrées à des commentaires sur les événements d'actualité relatifs à l'économie proprement dite et aux relations patronales-ouvrières: événements d'ordre international, national ou régional.

D'une durée de 14'25" chacune, elles sont diffusées quatre fois par semaine, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir à 6 h. 45. L'émission du jeudi est réalisée à Québec; les trois autres, à Montréal.

Ces émissions ont pour but d'expliquer aux auditeurs la signification, l'importance et la portée des événements (i.e.

faits, déclarations, congrès, etc.) que nous apporte l'actualité. Ce ne sont pas des émissions de discussion, mais des émissions où trois participants donnent leurs points de vue sur les événements. Les auditeurs auront ainsi l'avantage d'entendre trois points de vue complémentaires sur les sujets abordés au cours des émissions. A eux de tirer les conclusions.

LES PARTICIPANTS :

Douze participants réguliers figurent aux quatre émissions hebdomadaires. Actualités économiques est une réalisation de Louis-Laurent Hardy.



Equipe du mardi:

M. Raymond PRIMEAU, gérant général adjoint de la Banque Provinciale du Canada; M. Jean-Paul LEFEBVRE, directeur des relations extérieures de la Confédération des Syndicats Nationaux; M. Laurent HARDY, réalisateur, et M. Maurice CHARTRAND, directeur général adjoint de la Chambre de Commerce du district de Montréal.



Equipe du jeudi:

M. Raymond GERIN, conseiller en relations industrielles d'associations patronales de Québec et de la région; M. Yves DUBE, directeur du département de l'économie à l'Université Laval; M. Guy DUMAIS, réalisateur, et M. Fernand JOLICOEUR, directeur du Service d'éducation de la Confédération des Syndicats Nationaux.

Unemployment Collective Responsibility

We call for a radical transformation in methods of financing unemployment benefits in Canada in our brief submitted to the Federal inquiry committee on unemployment insurance. Describing economic prosperity as a collective responsibility, the CNTU asked that the purchasing power of

jobless workers henceforth be guaranteed by every citizen's participation to a revamped Unemployment Insurance Fund directly supported by government.

The CNTU dwelt at length on the difficulties now facing the Unemployment Fund, sought to explain their motives and proposed solutions to meet them. In contrast with several organizations that previously appeared before the Commission, the CNTU staunchly opposed division of the present Fund into two separate funds. A suggestion contained in some previous briefs proposed to create a new fund for seasonally unemployed and to maintain the present fund only for those jobless whose unemployment results from cyclical declines or structural defects of the economy. From statistical data and a study by Dr. Pierre Harvey, Professor of Economics at the Ecole des Hautes Etudes Commerciales, the CNTU proved that it was not possible to establish a clear distinction between seasonal and cyclical economic falls. It is also unrealistic to want to abolish seasonal benefits to ease financing of the Fund, the CNTU said. Not only would it place a great many families in the most dire and unacceptable want for such a prosperous country, but it would lower the overall purchasing power of the Canadian people and cause even greater economic stagnation. The CNTU also opposed a suggestion of the Canadian Chamber of Commerce to bring down the maximum time for drawing benefits. "In this regard, says the CNTU, suggestions from the Canadian Chamber of Commerce do not seem to correspond to economic realities, either in theory or in practice. Why should the maximum period for drawing benefits be reduced when the allowances represent in some cases the main purchasing power of the unemployed, prevented from working by an ill-structured national economy? Should we conclude that the Chamber of Commerce considers the national economy as being split into two parts in no way related to each other: the part of producers and that of consumers. We believe to have shed enough light on the economic importance of redistribution of the purchasing power, in favor of the greatest possible number of consumers. We will not come back to this question. Or then, if the average period of paid benefits is inferior to the maximum period suggested by the Chamber, why set

a limit which would nonetheless affect producers themselves after first putting the jobless into a critical situation, in a period of procrastinated economic recession? It is a fact that the Chamber of Commerce is merely concerned in its brief with the payment of regular benefits. But we refer you to what has been said previously about this false distinction between regular and seasonal benefits."

Toward a New Fund Structure

CNTU complaints against the present mode of financing boil down to the four following points:

- 1.—It is not possible for the Fund, should there be even a slight increase in contribution, to avoid progressive depletion.
- 2.—The establishment of a distinction between seasonally unemployed and non-seasonally unemployed, as suggested to the Committee by several organizations, is impracticable, for economic as well as statistical reasons.
- 3.—If ever another economic crisis like that of 1929 recurred in Canada, the Unemployment Insurance Commission could not, because of legal restrictions, grant benefits to many categories of workers who would nevertheless find themselves without a job and any money to live on.
- 4.—Experience has proved that it is not possible to apply all at once a policy based on "private insurance principles" and one that embraces welfare objectives.

Practically, how would the new system proposed by the CNTU work? Let us say at the outset that the new unemployment fund would be financed through Federal taxes. According to our brief, the cost of unemployment benefits should be assessed equitably over the whole of the Canadian population. The tremendous increase in revenues that would result from the very substantial increase in the number of contributors would make it possible to uphold the Fund on a sound financial basis. Those who already share in the cost of unemployment benefits would therefore be spared a raise of their contributions.

JOINT RECOMMENDATION

For the first time in the history of our province, six of the most powerful organizations joined forces to recommend to the provincial government a practical move toward the problem of unemployment.

The following resolution was presented last Monday to Quebec Prime Minister by the official representatives of C.N.T.U., the QUEBEC Federation of Labour, the provincial Chamber of Commerce, l'Association professionnelle des industriels, le Conseil de la coopération du Québec, and l'Union catholique des cultivateurs.

WHEREAS unemployment has become the most serious social and economical problem in our country;

WHEREAS the unemployment rate is constantly higher in Quebec than in other parts of the country;

WHEREAS unemployment unequally affects the various economic areas;

WHEREAS there is long-standing evidence bearing to the fact that unemployment cannot be resolved without enlightened and intelligent planning on the part of public authorities with the co-operation of economic agents;

WHEREAS such planning would be made much easier if we were provided with clearer information as to regional characteristics of manpower and unemployment;

BE IT RESOLVED:

A. — To ask the provincial government for the creation of a research department on employment characteristics:

- a) such department would survey every area of the province at regular intervals to determine:
 1. the number of unemployed;
 2. the average age, age category and sex of jobless;
 3. the average length of unemployment and the length with regards to each category of

The door of the United Nations remains closed for Peking. Last month, the General Assembly outvoted 48 to 36 with 20 abstentions a Soviet resolution calling for expulsion of Nationalist China (Tchang Kai-Shek's Formosa) and the seating of the People's Republic of China. The vote was considered an easy victory for the United States.

The draft of a labour code will shortly be submitted to Labour Minister Hamel by the Quebec Labour Council.

All government contracts henceforth will contain a clause giving priority to local manpower, Premier Lesage has announced.

Labour Minister Rene Hamel has asked the Quebec Labour Council to study the matter of transferable pension funds. Should funds be transferred from employer to employee or should, as advocated by government, a general pension fund will be set up? In such case, how to determine the amount which shall be drawn by an employee upon his retirement? Up to now, an amount equal to half of the salary earned at the time of retirement has come to be considered as the established standard.

The Salvus Commission has ended its inquiry into government contracts handed out under the rule of the Union Nationale after hearing 354 witnesses. The eight-month long inquest followed a close investigation by the Commission of the sale of Quebec-Hydro gas facilities to the privately-owned Quebec Natural Gas Corporation, in 1957. The date for issuing the Commission report has been set to March 1962.

A new record in the volume of transactions by chartered banks and the recent increase in steel production can both be interpreted as hopeful signs of an economic resurgence.

Have we any right, albeit for reasons of justice, to perpetrate

workers;

4. trades and industries where there is unemployment;
5. family obligations of jobless;
6. the degree of education of jobless;
7. the means and subsistence of jobless who have exhausted their unemployment allowances;

b) this department should also study at regular intervals and in a general way the situation and future requirements of employment, taking into account technological and structural changes of the province's economy.

8. to ask the Economic Advisory Council of Quebec to study not only overall economic planning but planning also on a regional scale and in relation with economic areas. The Council would find advantage in consulting and secure the co-operation of the various economic agents.

The proposed research department could undertake by itself all inquiries or surveys or entrust them to municipalities or universities which would accept to do the work themselves under supervision of the provincial government.

WORTH KNOWING

the same act for which we ourselves have condemned? The question arises in the face of angry reactions provoked by the reading of the Eichmann judgment.

Tshombe may bring an end to Katanga's secession, pending ratification of the agreement reached between him and the Congo's central government by the Katangese provincial Assembly.

According to Federal statistics, there are 80,000 less unemployed than in the corresponding period of last year.

Following the scandal at Jean-Talon Hospital and the subsequent blame laid on Dr. Hori and Senator Courtemanche, a law and control Board for hospitals are urgently needed. The government is apparently giving serious thought to this matter.

While kingpins of the prostitution business are let out on bail or get short prison terms, a Montreal youth has been killed by cops while trying to "borrow" a car for a pleasant ride. Which leaves one thinking that retail sales may be preferable to shoplifting!

Great Britain is engaged in staunch negotiations with Common Market countries. Canada has sent observers to watch over its privileged tariff trade with the United Kingdom. Could it be possible to extend those preferential agreements to countries of the European Community for certain Canadian products?

Prime Minister Diefenbaker has reshuffled his Cabinet with an eye to pleasing the Province of Quebec: Jacques Flynn (Quebec-South) becomes Minister of Mines and Technical Surveys; Noel Dorion has been appointed chairman of the Privy Council (with a redundant name, a minor, insignificant post).

Federal Labour Minister Michael Starr stressing the necessity for workers and employers to cooperate to insure Canadian prosperity.

In beginning this new year, it may be useful for everyone of us to ponder over the remarks made recently by Cardinal Leger to a group of Montreal nuns: "Some obstinacies may be judged by God as mortal sins."

The second Oecumenical Council in the history of the Church will be held in 1962, Pope John has announced.

In the closed town of Chapais, a strike of 450 miners has been on since October 20. The paternalistic industry finds a serious embarrassment however: there aren't enough unemployed in town to form teams of 'scab' workers.

What did you drink on New Year's eve? Prisoners at Bordeaux jail indulged in 'goofballs'. The result: damages for \$50,000. "Everything must be started all over again!", said General Prosecutor Lapalme.

LABOUR CNTU

Wind Strong Toward Socialization ...

Last December 28, the Catholic Farmers' Union submitted its annual brief to the provincial government. In months to come, I hope to be able to present to our readers an overall view of the demands made by farm workers. Today however, I wish to restrict myself to only one of their demands for the nationalization of all privately-owned electricity companies in Quebec.

Under the general chairmanship of Jean Baptiste Lemoyne, the farm workers' organization emphasizes with much a propos that electrical power is one of the basic means of economic planning as far as maximum use of our resources and industrialization are concerned.

The Farmers' Union further asked the Department of Natural Resources to take whatever means necessary to standardize electricity rates throughout the province.

Our readers may recall that some time ago, CNTU President Jean Marchand asked for the socialization of our hydro-electrical resources. Mr. Marchand stated: "Only through rational and economical development of our hydro-electrical resources will we be able to achieve a certain degree of economic planning and to exert influence upon the province's industrial development." With this statement and the similar demand for socialization by QFL President Roger Provost, it can be safely concluded that Quebec's most representative organizations now have firmly expressed their opinions. We are assured on the other hand that opinions of the people's organizations in this matter are shared by at least one of the present government's members and not the least. In mid-October last, Hon. Rene Levesque told the representative of one Montreal daily:

"One of the goals that must be pursued is to get electricity at the cheapest possible cost of production. It is difficult for private enterprise to attain that goal since its main raison d'être is to accumulate profits..."

For or Against Health Insurance

Our readers already are well aware of CNTU policy with regards to health insurance. For a good number of years, our movement has been requesting the establishment of a national health insurance plan to complete our social security system. Organized workers are not the only ones to advocate the establishment of such welfare program. The outgoing president of the Canadian Medical Association, Dr. R. MacGregor Pearsons recently stated: "There is no doubt that a very great number of Canadians foresee the establishment of a government system of payment for medical services in the short future not only as desirable but as most likely. The results of last summer's general elections in Saskatchewan are there to prove it."

Educational TV

It is somewhat humiliating for educational institutions and for the provincial government which has jurisdiction over all educational matters to have been outdone by a group of individuals in requesting from the Board of Broadcast Governors a permit for the establishment of an educational television station in Montreal. As soon as this request was announced, the CNTU informed the BBG that it wished to be heard on this matter. On the other hand, President Jean Marchand has made known that our movement was willing to discuss with the provincial government, educational institutions or any group concerned with adult education about initiatives to be taken in the field of educational television.

A friend to whom I mentioned my reservations about the request made by the Montreal Society For Educational Television and whom I told the request should normally have come first from educational institutions or the provincial government retorted: "The government cannot be asked to do everything. In the United States, there are 60 educational TV stations, many of which are due to the initiative of disinterested individuals who wished to serve the community." In my opinion, unselfishness or competence of the group making the request are not involved in this case.

"It must be said at the outset that we live in a country where population is relatively scarce and where means consequently are restricted. We are not at the stage of building our 61st educational TV station but of trying to launch and make successful our very first experiment. Who will deny that that responsibility devolves primarily upon our institutions universities, school boards, classical colleges, provincial government, etc., all institutions to which our people sovereign have imparted unambiguous responsibilities in the field of education.

It is somewhat strange, on the other hand, to observe the instinctive reaction of a good number of our compatriots in front of State initiative. There is a tendency to react as if the State were a far-away organization upon which we have no control and as if State action were synonymous of stagnation and destruction of all private initiatives.

In spite of a marked progress in recent years, one wonders if, as citizens, we do not suffer still from a tremendous inferiority complex and a feeling of impotence in front of institutions over which undeniably we could exert our control.

Jean-Paul Lefebvre.

Last News

The Hon. René-Hamel, provincial minister for Labour has announced a few days ago that he was studying the problems of the Chapais strikers.

When Opemiska Copper Mines recently interrupted the talks with the miners' representatives, the local union and C.N.T.U. officials called for the minister's mediation.

CNTU NEWS

Unemployment and Social Security

Last month we announced the appointment of Louis Philippe Boily as coordinator of activities in the field of unemployment and social security for the CNTU and its affiliates. There are numerous activities in this field and central councils affiliated with the CNTU have been sent a questionnaire in order to get more detailed information on each area's problems and needs. Mr. Boily's office is at headquarters of the CNTU, 155 Charest Blvd. E., Quebec City

Bargaining In 11 Montreal Hospitals

Negotiations began a few weeks ago in 11 Montreal hospitals whose employees are represented by CNTU affiliates. An arbitration board under the chairmanship of Judge T. A. Fontaine has awarded employees of the Hotel-Dieu Hospital in St. Jerome salary increases averaging \$9 per week and a further compensation of \$5 for reduction of the work week. His award decision was retroactive to July 15, 1960. The Hospital Employees' Union (CNTU, St. Jerome local) was represented by Jean Paul Geoffroy.

Important Agreement at Quebec-Hydro

The National Building Employees' Union and the CNTU have cause for rejoicing in the victory recently won by Quebec-Hydro employees in the Manicouagan area. It was the first collective agreement so far on Quebec-Hydro building sites. Our readers no doubt recall that the agreement raised basic wages to \$1.70 from \$1.45 for the first year and to \$1.79 for the second year. Hydro employees were also granted four paid holidays, which is quite rare in the building industry.

Textile Workers

President Rene Gosselin, of the Catholic National Federation of Textile Workers, recently announced that his federation had asked Provincial Conciliator Mr. Guilbeault to set up a conciliation board to deal with the dispute between Dominion Textile Co. and its unions in Sherbrooke, Magog, Montmorency and Drummondville.

Paul Morin, Drummondville union organizer, will act as union representative on the board.

Non-economic demands have all been settled and the deadlock is over economic demands

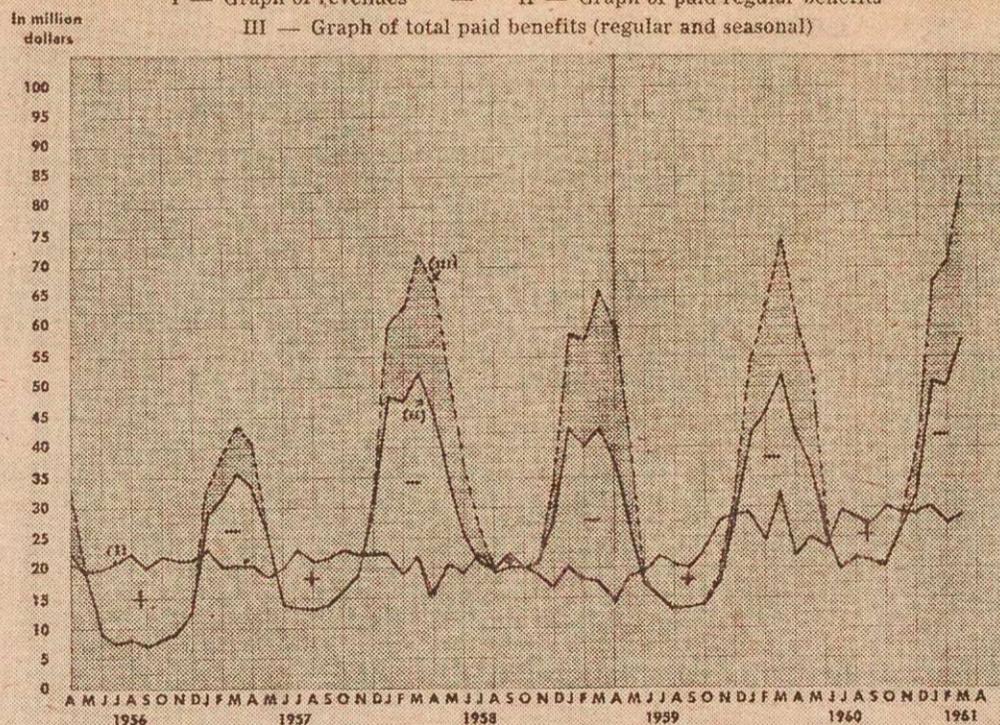
Shipyards... in the Mountains!

We learn from usually authorized sources that the National Union of Vickers' Employees is about to purchase a large piece of land on a lakeshore of the Laurentians where it plans to establish a summer camp for families of its members. We should no doubt have more information on this subject before springtime.

Fund Doomed To Exhaustion

Unemployment Insurance Fund. Total revenues and paid benefits (ordinary and total, seasonal by definition)

I — Graph of revenues — II — Graph of paid regular benefits
III — Graph of total paid benefits (regular and seasonal)



This graphic, an extract from CNTU brief to the Inquiry Committee on Unemployment Insurance, includes three lines: graph one, almost horizontal (in terms of trend,) shows revenues collected by the Fund. Graph two shows the total "regular" benefits distributed by the Fund. Graph three shows the full total of benefits paid by the Fund ("regular" and "seasonal" benefits). In other terms, the streaked surfaces in the Graphic represent the additional expenditure resulting from the payment of "seasonal" benefits by the Fund. Let us cross out in our mind "seasonal" benefits from Graphic II. What do we get? If we leave aside the period corresponding to the best economic years of the post-war (1956-1957), the graph representing "regular" benefits (graph two) still largely exceeds that representing revenues.

By subtracting the surface above the graph of revenues (excess of payments over revenues, as was the case for the period from December to May each year), from the surface below the graph of revenues (excess of revenues over payments, as was the case for the period from June to December each year), the result shows quite clearly: during the past four years (recession and post-recession years) "replenishment surfaces" (+) were much smaller than "depletion surfaces" (-).

Let us bear in mind our reasoning precluded the payment of so-called "seasonal" benefits. But even then expenditures ran far above revenues. Which leads us to the conclusion we had foreseen: with or without the payment of "seasonal" benefits, a Fund operating under the present scheme is doomed to exhaustion.